

Le Bois de Strihoux

Daniel SOUMILLION, Ir.
Licencié en Histoire

Le Bois de Strihoux

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES d'ARCHIVES

- AACE, *Inventaire des affaires concernant la seigneurie d'Enghien traitées au Conseil Ducal 1790-1823* (Inv. Marchal ⁽¹⁾, séries SEC et SEM).

- AEM, Cour féodale d'Enghien, registres microfilmés 354-355 et 362.

- Archives paroissiales de Petit-Enghien, semainier 1775-1782.

- AFE, Documents d'archives des familles de Braconnier et Roberti de Petit-Enghien.

- AGR, Fonds d'Arenberg, portefeuilles 1590 - 1607 et 1620 - 1627.

- CAE, Comptes de massarderie 1455/56 - 1456/57 - 1480/81 a.s.

La comptabilité de la ville d'Enghien au XVe siècle a peu de rapports avec un fief dépendant directement ou indirectement du seigneur d'Enghien. Néanmoins, nous y trouverons, d'une part, le patronyme de Strihoux et, d'autre part, des informations relatives à l'exploitation du bois. Dans le texte, nous citerons les comptes de massarderie selon les années a.s.

- Cartes géographiques anciennes:

Belgii Veteris Typus ex conatibus geographicis Abrahami

(1) Jean Hubert Marchal, fils de Michel, archiviste de la Maison d'Arenberg après le décès de Quittelier (= 1787)

Ortelii (1er siècle),

Comitatus Hannoniae Episcopatus Cambresis Descriptio.
Auctore F. De Wit. Gedruckt te Amsterdam by Frederick de Wit
in de Calversraat by den dam in de witte Pascaert.

J. de DEVENTER, *Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle Cent plans*, reproduction IGN, C. Ruelens (dir.), 15e liv., Bruxelles.

Carte des camps d'Enghien et de Halle les 26 et 29 may 1691 Avec celuy des ennemis a Anderlecht corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain Géographe ordinaire du Roy.

Carte des camps de Soignies le 10 juillet et de Hoves le 1er aoust 1692, par le chevalier de Beaurain, géographe du roy.

L. CAPITAINE et CHANLAIRE, *Carte chorographique de la Belgique*, n° 36, Nivelles. Paris, 1792-1794.

Carte militaire d'époque française (1794-1815).

Carte de Ph. Vander Maelen 13-1, Enghien, 1/20.000e, c. 1851.

Carte du dépôt de la guerre, feuille XXXVIII, 1873.

AGR, Fonds d'Arenberg, inventaire Van Rie, *Cartes et plans*.

Carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris, Enghien, éd. Créd. Comm., 1965, Bruxelles.

Plan cadastral de Philippe-Christian Popp, Petit-Enghien, section A, c. 1850, 1/5000e.

- Les archives de la seigneurie de Warelles reposent aujourd'hui au château de Lestriverie à Bois-de-Lessines. Léon DELTAND en avait fait un inventaire, strictement chronologique, en 1964. Jean Godet s'est d'ailleurs servi de ce travail, dont il cite l'auteur à plusieurs reprises, dans son *Jadis à Petit-Enghien*. L'inventaire de ce fonds important a été reconstitué entièrement par Léon THILLY sur des bases plus pratiques que la seule chronologie. De plus, les documents d'archives ont été microfilmés, les rendant accessibles aux chercheurs, sans risques de pertes ou de dommages. Seule la proximité de la seigneurie

de Warelles et du bois qui nous concerne, justifie la consultation de ce fonds d'archives, recherche qui, hélas, s'est révélée infructueuse malgré la richesse de l'inventaire.

- L'important *Mémoire de la ville d'Anghien* de Galland est davantage une étude généalogique qu'une recherche patrimoniale. Hormis une double mention du *château de Wannack*, nous ne trouvons rien sur le bois de Strihoux ni sur Petit-Enghien ⁽²⁾.

TRAVAUX

R. BORREMANS, *Overblijfselen van een middeleeuwse burcht in het bos van Strihoux te Lettelingen*, dans HOLVEO, XIV, 1986, pp. 22-27.

ID., *Archeologisch onderzoek van de burchtheuvel van Burgh, te Bever*, dans HOLVEO, t. VII, pp. 1-14, 1979.

J. BOSMANS, *La féodalité au pays d'Enghien*, dans ACAE, t. I, 1880.

P. BUXANT, *Aspects géographiques d'Enghien*, dans ACAE, t. XXV, 1989, pp. 211-304.

Y. DELANNOY, *A propos de la motte de Strihoux*, dans ACAE, t. XIV, 1964, pp. 97-98.

P. DE WIN, *De schandpalen in het land van Edingen en omliggende*, dans HOLVEO, t. XXI, Sint-Pieters-Leeuw, 1993, pp. 160-183 et 217-268.

J. GODET, *La motte de Strihoux*, dans ACAE, t. XII, 1961, pp. 64-68.

ID., *Jadis à Petit-Enghien*, Bruxelles, 1967.

P. MANGANO, *Inventaire des archives de la seigneurie d'Enghien*, AGR, Bruxelles, 1973.

n° 8 Enghien, dénombremets et reliefs de 1466

n° 325 Petit-Enghien, censier 1409

n° 329 Petit-Enghien, censier 1581

(2) M. GALLAND, *Mémoires de la ville d'Anghien, avec la généalogie des seigneurs qui l'ont possédée, le tout extrait des titres originaux*, 201 f°, XVIIe, ms. fr., Arsenal 4914, Paris, transcription Y. DELANNOY.

E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, éd. anastatique, Bruxelles, 1974.

A. ROEYKENS, *Everzwijnen uit het Strihouxbos verwoestten velden te Bierk, Herfelingen, Heikruis, Herne en Lettelingen*, dans HOLVEO, V, 1977, pp. 213-219.

Id., *De kunsturartige heuvel in het Strihouxbos te Lettelingen*, dans HOLVEO, VII, 1979, pp. 238-240.

Remarques:

- Les textes des documents d'archives sont transcrits ci-après tels qu'ils ont été orthographiés à l'époque. On trouvera donc éventuellement le même mot écrit de deux manières différentes. Les accents graves ou aigus sont la plupart du temps absents. La ponctuation, aléatoire à l'époque, respecte les textes originaux.

- Nous ne reprenons pas ici, comme il se doit, les dictionnaires et outils de travail usuellement employés en histoire. Ils ne seront pas davantage mentionnés dans les notes infrapaginales.

ABREVIATIONS

- A.A.C.E. Archives d'Arenberg Capucins Enghien
A.C.A.E. Annales du Cercle d'Archéologie d'Enghien
A.E.M. Archives de l'État à Mons
A.E.R. Archives de l'État à Renaix
A.F.E. Archives Familiales Empain
A.G.R. Archives Générales du Royaume
a.s. ancien style
B.C.A.E. Bulletin du Cercle Archéologique d'Enghien
C.A.E. Cercle Archéologique d'Enghien
CHIREL Comité d'Histoire Religieuse du Brabant Wallon
E.P.N. État Présent de la Noblesse Belge
E.S.B. Eigen Schoon en de Brabander
HOLVEO Het Oude Land van Edingen en Omliggende
I.G.N. Institut Géographique National
I.G.M. Institut Géographique Militaire
ms. manuscrit
R.B.P.H. Revue Belge de Philologie et d'Histoire

INTRODUCTION

A ce jour, il n'y a que peu d'études qui aient été entreprises concernant Petit-Enghien, et aucune relative à l'histoire du bois de Strihoux. La bibliographie ci-dessus démontre à suffisance la pauvreté des sources éditées. C'est dire si nous nous aventurons dans l'inconnu avec peu de bases ou de références. Les pages qui vont suivre, ne peuvent donc que servir à dégager la voie à d'autres recherches qui, nous l'espérons, seront entreprises dans l'avenir.

Nous tenterons de retrouver les traces des premiers seigneurs de Strihoux et de leurs successeurs. Quelle a été l'évolution de cet ensemble forestier dont les chênes ont servi, entre bien d'autres applications, non seulement à la construction des vaisseaux de la marine française, mais aussi au pilori seigneurial des d'Arenberg.

Quelle est l'origine du nom de Strihoux? Qu'est ce que la Motte de Strihoux? Quel a été le rôle des d'Arenberg, et avant eux des Ligne de Ham, des Rebz et des Colins? Quand interviennent la famille Löwenstein, les barons Empain et van Ypersele de Strihou ...? Pourquoi le drève de la Chapelle? Quel rapport avec l'ancien couvent des Carmes? Où se trouvait le Corps de Garde?

Autant de questions et de personnages auxquels nous tenterons de proposer un début de réponse sur la base des archives d'Arenberg à Enghien et à Bruxelles, des registres de la cour féodale à Mons, de précieuses archives familiales et ... de beaucoup de curiosité.

LA FORET CHARBONNIÈRE

Si l'on observe une carte d'état-major de nos régions, on est frappé par le nombre de taches vertes représentant les bois et forêts disséminés. On dirait les restes d'un ensemble dont on aurait progressivement réduit l'étendue en l'entamant de partout au profit des terres cultivables et des agglomérations. Cette impression se renforce lorsqu'on consulte des cartes plus anciennes ⁽³⁾; elle devient réalité quand on remonte à

(3) *Carte des camps d'Enghien et de Halle les 26 et 29 may 1691 Avec celui des ennemis a Anderlecht corrigée et augmentée par le chevalier de Beaurain Géographe ordinaire du Roy.* Document Marcel Culot, Saintes. Cette carte en particulier, mais aussi les autres cartes de Beaurain sur la journée de Steenkerque font toutes apparaître la densité forestière de l'époque.

l'antiquité ⁽⁴⁾.

Au haut moyen-âge, la forêt charbonnière couvrait en effet la plus grande partie du diocèse de Cambrai, en ce compris le futur duché de Brabant. D'Anvers à la France, une importante barrière forestière couvrait la Belgique actuelle. Peuplé de beaucoup de feuillus (peu de résineux comme aujourd'hui), on trouvait dans cet immense domaine, des aurochs, des ours et des sangliers d'un mètre cinquante au garrot ⁽⁵⁾.

La forêt charbonnière était d'une telle densité qu'elle limita d'abord la romanisation et représenta ensuite un frein, tout au moins une modification d'itinéraire, pour les "invasions" germaniques à la fin de l'empire ⁽⁶⁾. Le bois de Strihoux, les bois d'Enghien, de Ligne, de Silly et de Cambron, les bois d'Acren, de Hal, de Lessines, et le bois de la Cambre, ne sont, parmi d'autres, que des survivances de la forêt-mère initiale ⁽⁷⁾. Si un facteur important de déboisement au profit de l'agriculture est évidemment l'essor des villes, le commerce et les grandes foires, un autre élément est surtout à considérer en Europe occidentale, à savoir le développement des ordres religieux et des abbayes :

Au XIe siècle, la forêt semblait encore être un manteau de verdure jeté sur la terre du pays, mais déjà c'était un manteau largement troué. Un peu partout s'accroissait le déboisement, accéléré par la fondation des ordres religieux. Chaque monastère formait un centre économique aussi complet que possible et les populations qui se développaient autour des abbayes avaient besoin de terres agricoles ⁽⁸⁾.

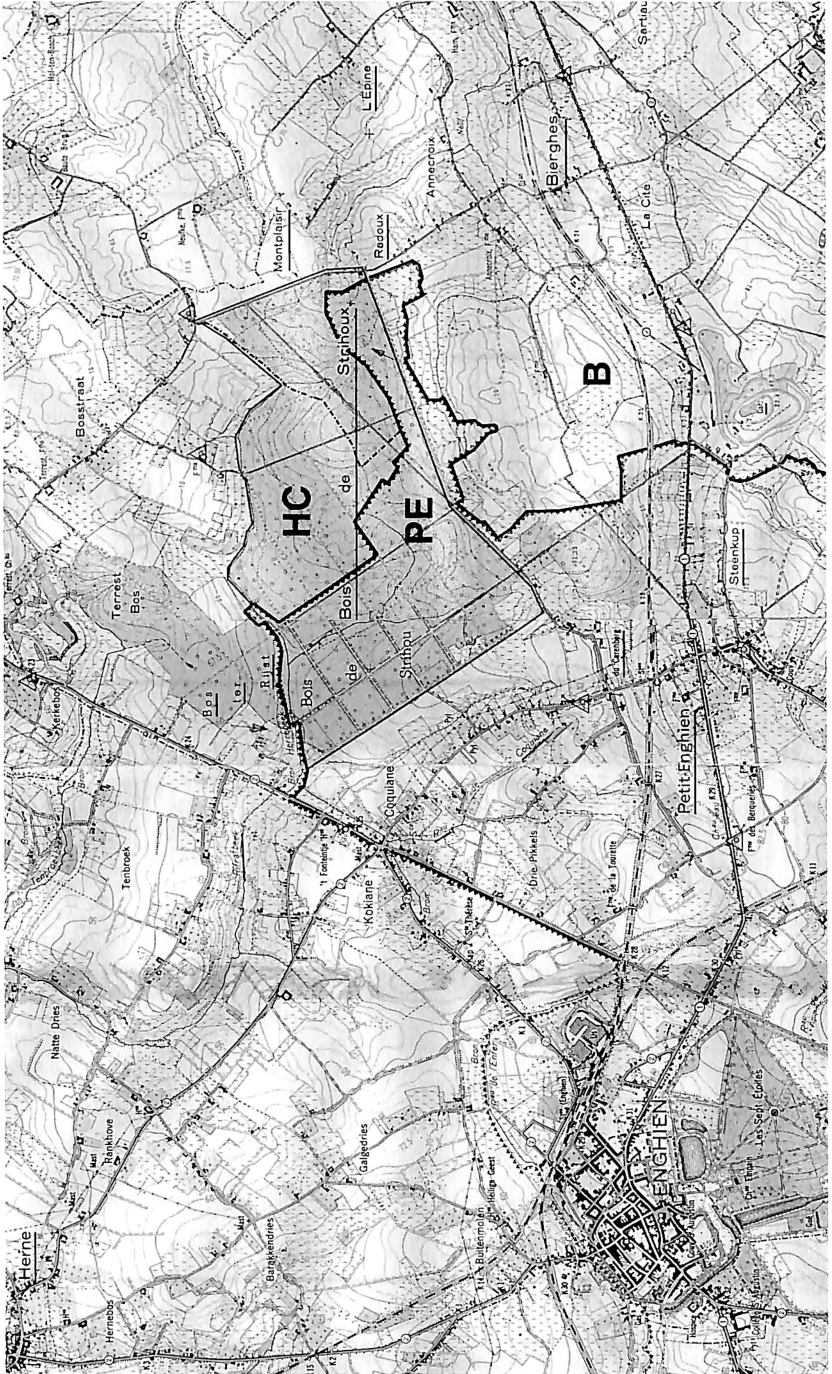
(4) *Belgii Veteris Typus ex conatibus geographicis Abrahami Ortelii* (1er siècle), J. DENIS, (dir), *Géographie*, p. 15. Ortelius, -ou Abraham Oertel- (1527-1598), géographe royal de Philippe II (1575), est l'auteur du premier atlas (Anvers 1570).

(5) A. DIERKENS, *Histoire du moyen-âge*, cours ULB, lic. Histoire, 1989.

(6) C. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, 2 vol. t. I, p. 20, Bruxelles, 1865; réf. citée par U. Deblander, *Historisch overzicht van de taaltoestanden...*, mémoire de licence en philologie germanique, p. 9, UCL, 1969. En ce qui concerne la fin du XIe siècle, Jean-Louis Kupper déclare: *L'Occident chrétien connaissait alors une expansion économique remarquable qui se manifestait par l'essor des villes et des bourgeoisies urbaines, et par extension de la superficie cultivée dans le cadre d'une politique systématique et généralisée de grands défrichements.* J.-L. KUPPER, *L'appel de Clermont*, p. 12, dans S. Ratz, E. Closset, (dir.), *Le temps des Croisades*, éd. Crédit Communal, Bruxelles, 1996.

(7) U. DEBLANDER, *Historisch*, p. 9, n. 4.

(8) R. PÈDE, *L'abbaye de Bois-Seigneur-Isaac et sa chapelle*, dans CHIREL, 1995, p. 231.



Détail de la carte d'état major (I.G.M., 1964)

LOCALISATION

Un extrait de la carte d'état-major éditée par l'Institut Géographique Militaire (1964)⁽⁹⁾, permet de se faire une idée précise de la localisation du bois de Strihoux.

Situé aux limites de trois provinces, le Hainaut, le Brabant wallon et le Brabant flamand, le bois de Strihoux s'étend sur les communes de Petit-Enghien, de Bierghes et de Hautecroix.

Remarquons sur cette même carte, la chaussée romaine (actuelle chaussée Brunehault), qui traverse de manière pratiquement rectiligne, du sud-ouest au nord-est, la zone dont il sera question dans cet article. On trouve sur le territoire de Hautecroix, le "bois du Risoir" (bos ter Rijst)⁽¹⁰⁾ au nord du bois de Strihoux. Les lieux-dits Montplaisir, Radoux, Ferme Caremberg entourent le "Strihoux". Enfin le ruisseau de Coquiane et ses affluents le Herrebeek et le Rifrafbeek longent et pénètrent dans le bois de Strihoux.

Le bois de Strihoux est partiellement situé dans le "Payottenland"⁽¹¹⁾. Région difficile à cerner géographiquement, le Payottenland est considéré comme la partie sud-ouest du Brabant flamand, et formé du canton de Lennik, et d'une partie des cantons de Hal, de Asse et d'Anderlecht. Créée de toute pièce au siècle dernier sur l'idée d'un habitant de Lennik-Saint-

(9) L'Institut Géographique Militaire (IGM), aujourd'hui devenu l'Institut Géographique National (IGN), est situé à l'abbaye de la Cambre à 1050 Bruxelles.

(10) L'histoire de la seigneurie du Risoir, ancien domaine des seigneurs d'Haute-Croix, et voisine de la seigneurie du Strihoux reste à écrire. L'origine de la seigneurie du Risoir remonte à la fin du XIIe siècle. Elle aurait eu pour seigneur Everard van Radou, Jean de Silly, Wauthier puis Charles Van der Noot, Jean Herman Voëller et ses descendants. Ce n'est qu'en 1882 que le domaine échoit au vicomte Ferdinand-Joseph Jolly. Il restera dans la famille jusqu'en 1971, année où le vicomte Hubert Jolly vendit le Risoir à l'entrepreneur Lécluse qui, à son tour, le céda en 1981 à la Communauté flamande. Les archives de la seigneurie du Risoir ont heureusement été déposées (1970) aux AGR; l'inventaire Lejour, réf. T 271, *Château du Risoir* est aujourd'hui consultable. Le château actuel date de 1869. Ter Rijst, 1670 Heikruis (sous Pepingen), prov. Brabant flamand.

Nous remercions Monsieur Jean-Paul Decoster, actuel gardien du château pour les renseignements et documents qu'il a bien voulu nous confier, dont un aperçu de la "Dévolution de la seigneurie du Risoir à Hautecroix", rédigé par la baronne Antoine della Faille d'Huyse, archviste de sa famille, décédée, et tante du vicomte Hubert Jolly habitant aujourd'hui "La Chataigneraie" à Ittre. Voir également au sujet du Risoir, E. TORFS, *Geschiedenis van Heikruis*, inédit.

(11) M. VAN LIEDEKERKE, *Een merkwaardige toespraak over het Pajottenland*, dans HOLVEO, XXIV, 1996, pp. 145-163.

Quentin, -Frans Jozef de Gronckel (1816-1871)-, la notion de Payottenland ne repose sur aucune réalité historique ⁽¹²⁾. Malgré cette origine artificielle, le succès touristique du Payottenland et de ses promenades a donné au toponyme un peu de substance. Nous nous devons de le mentionner à propos du bois de Strihoux.

ORIGINE DU NOM

Richard Billiet ⁽¹³⁾ a consacré une partie de sa vie à l'étude des noms de lieu de la région d'Enghien. Malheureusement, ce spécialiste ne dit rien du mot "Strihoux", ni du bois du même nom ⁽¹⁴⁾.

Les toponymistes, linguistes et autres spécialistes des noms de lieux ont pour première démarche dans leurs recherches, de regarder l'évolution orthographique au cours de l'histoire. Voici donc les différentes graphies rencontrées au cours des recherches pour le mot STRIHOUX:

STRIHOUT 1199 *Vivian de Strihout*, témoin d'un acte de donation ⁽¹⁵⁾.

STRIHOUTH 1211 *Vivian de Strihouth*, id.

STRICHOUT 1221 Acte d'Engelbert IV *in domo mea in Strichout*

1234 Acte d'Engelbert IV *in domo mea in Strichout*

1256 Hommage du seigneur d'Enghien au duc de Brabant

STRYTHOUT 1456 *Mahieu de Strythout*, compte de massarderie ⁽¹⁶⁾

(12) *Want meermaals is er reeds op gewezen dat het pajottenland, in werkelijkheid aan geen enkel geografisch, geschiedkundig of territoriaal begrip beantwoordt.* E. EYLENBOSCH, (Dr.), *De man die het Payottenland heeft geschapen Methode en motieven bij Frans Jozef de Gronckel*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis van Lennik*, 2e série, 1981, p. 44; J. VRANCKEN, *Pajottenland, een land om liefde hebben*, Ternat, 1980, pp. 11-13.

(13) Voir à son sujet, A. DHOEVE, *In memoriam Dr. Richard Billiet*, dans *HOLVEO*, IX, 1981, pp. 33-37.

(14) R. BILLIET, *Toponymie van Edingen*, dans *E.S.B.*, 1973.

(15) Cette même orthographe se retrouve en 1409, *Sart au bos de Strihout*, et en 1466 *la court de Strihout*. AACE, cartulaires, précisions de J.-P. Tytgat.

(16) Idem en 1617, *au boys de Strythoudt*.

STRYTHOULT 1480 *Les marchands du bos de Strythoult*,
compte de massarderie

STRYTHOUDT 1499 *Joos van Strythoudt*

STRYHOUT 1456 *Willame de Stryhout*, compte de mas-
sarderie

1486 Jehan de Ligne de Ham *seigneur de Stryhout*

1513 Pierre de Ligne de Ham, id.

1549 Jehan de Ligne de Ham (II), id.

1551 Franchois de Ligne de Ham, id.

1571 Jehan de Ligne de Ham (III), id.

1601 Philippotte de Ligne de Ham, id.

1608 Jean Rebz, *seigneur de Stryhout*

1623 Jean Rebz (II), id.

1667 Jean Rebz (III), id.

1643 P. Colins p. 11

STRIDHOULT 1607 Achat de la seigneurie d'Enghien par
Charles d'Arenberg

HISTRIOUX 1745 Relevé des bois du duc d'Arenberg

DESTROUX 1788 Acquisition de biens autour du bois de
Strihoux

ESTRIOUX 1792 Acquisition de biens autour du bois de
Strihoux

HISTRIOUX 1749 Dénombrement de futaie (route Hal-
Enghien)

ESTRIOUX 1749 Relevé des arbres à abattre pour la
route Hal-Enghien

c.1800 Carte militaire française

1807 Registre des ventes des bois du duc d'Arenberg

1809 Registre des ventes des bois du duc d'Arenberg

STRIEHOUX 1771 Carte de Ferraris

STRIHOU 1888 Baron van Ypersele de Strihou.

A partir du milieu du XVIII^e siècle, on rencontre essentiellement l'orthographe actuelle, "Strihoux"

De la liste ci-dessus, il apparaît évident que le mot Strihoux se compose de deux radicaux, à savoir "Hout", rencontré dès 1199, et de manière récurrente par la suite, ainsi que le radical "strijd", lui aussi présent de façon continue jusqu'en 1607. Considérant le substantif *strijd* ⁽¹⁷⁾, on peut donc considérer le bois de Strihoux comme celui de la contestation. Bernard Roobaert appuie cette interprétation ⁽¹⁸⁾.

Une seconde explication a été proposée: partant de l'orthographe *Stiennehot*, relevée en 1355 dans une charte de Sainte Waudru, le docteur Jacques Reygaerts envisage pour origine du mot Strihoux, celle de "Steenhout" (bois contenant un steen c'est-à-dire une fortification ou pierre remarquable). Il semble cependant que les graphies nombreuses qui figurent dans le relevé ci-dessus, donnent une priorité définitive à la première interprétation. Par contre, le toponyme "Stéhoux", - bois situé à Saintes-, se rapporte presque certainement à un ancien "steenhout".

Enfin, pour être complet, une troisième possibilité quant à l'origine du nom de "Strihoux" serait liée à la proximité de la chaussée romaine. Luc Delporte fait en effet remarquer que certains toponymes comportant le radical "Stree" (du latin *strata*), tirent leur origine d'une voie romaine. C'est le cas de Strée-lez-Beaumont, pour la chaussée Bavay-Trèves ou de Strée-lez-Huy pour la route Amay-Marche ⁽¹⁹⁾. Si nous suivons cette piste, le Strihoux serait le "bois situé à proximité de la chaussée romaine". Les linguistes ne semblent pas appuyer cette interprétation pourtant séduisante, la lettre "i", ou "y", présente de manière continue dans les graphies relevées ci-dessus, plaident définitivement en faveur du bois "du combat", ou celui dont la propriété juridique n'était pas claire et aurait donc créé "des contestations".

(17) Strijd : lutte combat, dispute, querelle, polémique.

(18) R. VAN DEN EECKHAUT, *Toponymie van Brecht*, dans *Bull. Comm. Royale de Toponymie et dialectologie*, t. LX, 1987, p. 198.

(19) J. HERBILLON, *Les noms de communes de Wallonie*, p. 150, éd. Crédit Communal, Bruxelles, 1986.

LA MOTTE DE STRIHOUX

Le 5 mai 1256, le seigneur d'Enghien fait hommage au duc de Brabant ⁽²⁰⁾. Ce n'est pas le lieu ici de développer la politique de balance des d'Enghien entre les deux principautés voisines, les comté de Hainaut et duché de Brabant ⁽²¹⁾.

Le seigneur d'Enghien s'adresse à "son" suzerain en ces termes:

Au noble homme, son très cher seigneur Henri, par la grâce de Dieu duc de Brabant et de (Basse-)Lotharingie, Siger, sire d'Enghien, salut et service spontané à sa volonté

Sire, je vous fais savoir que je tiens de vous:

le château d'Enghien; les pairs du château qui y doivent l'estage; le fief qui se rapporte à leur pairie et ceux que Messire del Heye et le maire d'Enghien tiennent entre la ville d'Enghien, la chaussée et le ruisseau qui traverse Enghien en dehors de la franchise, les tenures que je tiens en ces mêmes parties qui appartenaient au fief d'Ysaac, qui fut pair du château, et Gerwaze et son associé en tiennent un qu'ils ont acquis d'un pair du château, et ce (fief) gît à Vilbeke, la terre que les héritiers "Melck-en-Broed" tiennent vers la fontaine Sainte-Waudru, et l'héritier de Gérard de Strichout y tient sa

(20) A. WAUTERS, *Table chronologique des Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, t. V (1251-1279), p. 127, Bruxelles, 1877.

Matthieu y fait allusion dans son *Histoire de la Ville d'Enghien* (p. 58), et cite en référence DE DYNTER, *Chroniques des ducs de Brabant*, t. II, pp. 390-391. Pour les autres éditions et études de cet acte, voir J.-J. VAN HOLLEBEKE, *La seigneurie d'Enghien Des origines à la fin du XIVe siècle*, mémoire de licence, ULB, p. 23, n. 112, Bruxelles, 1967.

Outre les références citées, l'acte qui nous occupe, a été étudié par D. GUILARDIAN, *Enghien*, séminaire d'histoire du Moyen-Age, 2e candi, U.L.B., 1991-1992. Document inédit et reproduit avec la permission de l'auteur qui prend pour référence A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, Bruxelles, 1910-1922, n° 22. J. BOSMANS, *La féodalité au pays d'Enghien*, dans ACAE, t. I, 1880, pp. 122-123.

(21) Matthieu cite la rupture de serment de Hugues d'Enghien en 1167 (p. 41). Il développe aussi (pp. 49 à 55), l'arbitrage de Louis IX roi de France (Saint-Louis), dans la querelle des d'Avesnes et des Dampierre (1256) et la double allégeance, -la même année! (1256)-, de Siger d'Enghien à la fois au duc de Brabant (mai) et au comte de Hainaut (septembre). E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, éd. anastatique, Bruxelles, 1974. Voir aussi, J. NAZET, *Enghien* (notice), dans *Communes de Belgique*, 4 vol, t. I, 1983, pp. 418-420. Consulter surtout le mémoire de J.J. VAN HOLLEBEKE, *La seigneurie*.

maison, mais je ne sais avec certitude combien plus ⁽²²⁾.

Le premier vassal, cité ici et devant hommage au seigneur d'Enghien, est *Messire del Heye*. Le fief "de la Heye", situé à Petit-Enghien, était en 1447, la propriété de Mahieu de Lausnois. Il le vendit en 1466 à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien ⁽²³⁾. De nombreux exemples se rencontrent au moyen-âge de vassaux en situations précaires, ou en quête de protection seigneuriale, vendant leurs terres au seigneur du lieu tout en conservant l'exploitation des fiefs concernés. L'évaluation des revenus de la seigneurie d'Enghien en 1607 indique que le domaine de La Heye rapportait 103 livres 15 sous et 10 deniers ⁽²⁴⁾. La seigneurie de La Heye, fief lige du seigneur d'Enghien, appartenait en 1746, à Pierre-Joseph de Masener ⁽²⁵⁾. Quant à la situation géographique de la seigneurie de la Heye, le livre de rente de 1466 pour Petit-Enghien précise que ce fief se trouvait *empres le Tholledriesch* ⁽²⁶⁾, *tenant ale rue as tries dele court de Lenthout, tenant le Steenstrate* ⁽²⁷⁾. La *coulture de Lenthout* se situait au chemin d'Enghien à Bruxelles hors la porte de Bruxelles. Le nom de famille de la Heye apparaît de nombreuses fois dans les comptes de massarderie d'Enghien.

Au sujet d'Ysaac, qualifié ailleurs de *magister Ysaac, clericus meo* ⁽²⁸⁾, il s'agit en quelque sorte du secrétaire du

(22) Il s'agit bien ici d'un acte de dénombrement à effectuer obligatoirement par le vassal, dans les 40 jours qui suivent la date du relief de fief. C. KEUSTERMANS, *Cour féodale d'Enghien Dénombrements de fiefs de Marcq*, dans ACAE, t. XXIV, p. 7, Enghien, 1988.

(23) *Droits et prérogatives de la terre d'Enghien établis par le gouverneur Charles de Carondelet en 1535, à la requête de Marie de Luxembourg dame d'Enghien*, édité par Comte J. de SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, t. I, p. LXVII, Paris, 1782. Le compte de massarderie d'Enghien (1456/57) cite *Mahieu de Lausnoix dit de la Heye*.

(24) *Etat et déclaration de tout le revenu et domaine des ville et terre d'Enghien*, AACE, SEB 70, éd. Y. DELANNOY, *La cession*, dans ACAE, t. XXII, 1988, p. 217-218.

(25) J. BOSMANS, *La féodalité au pays d'Enghien*, dans ACAE, t. I, 1880, p. 31, n° 52.

(26) J. REYGAERTS, *Histoire de la ville d'Enghien Géographie historique Histoire urbaine*, en cours d'édition, pp. 34 à 40.

(27) *Id.*, pp. 34-38-39-40.

(28) Il s'agit d'une décision prise par Englebert d'Enghien le 4 juin 1217 en faveur de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai. E. MATTHIEU, *Le village de Hérimmes-lez-Enghien et l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai*, dans ACAE, t. VI, 1907, p. 169. Au sujet de l'entourage et du personnel du seigneur d'Enghien, voir J.J. VAN HOLLEBEKE, (dir. G. Despy), *La seigneurie*, pp. 285-287. A la référence de Matthieu citée ci-devant, Van Hollebeke ajoute celle des Archives du Nord à Lille: 36H279 - 4449.

seigneur d'Enghien, mais aussi de son vassal.

Le nom juif de ce serviteur direct, peut étonner dans l'entourage chrétien d'un seigneur médiéval. A cette époque, les juifs étaient seulement "tolérés" dans les fonctions de banquiers, usuriers et autres prêteurs sur gages. Leurs puissances financières intéressaient le clergé mais surtout la noblesse et les rois qui profitaient souvent de leur sous-condition pour les extorquer, voire les saisir. A la même époque, le testament du duc de Brabant Henri III (26 février 1261), ne prévoyait-il pas d'*expulser les juifs s'adonnant à l'usure*, à tel point que son successeur requit l'intervention de Thomas d'Aquin pour adoucir cette mesure ⁽²⁹⁾.

Quelle est cette terre de la *fontaine Sainte-Waudru*, propriété des *Melck-en-Broed*?

Matthieu a édité un acte de 1211 par lequel Englebert IV marque son accord sur un transfert de dîmes que deux de ses vassaux ont vendues à l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai. De nombreux témoins garantissent de leur signature le respect par quiconque de l'approbation seigneuriale ⁽³⁰⁾. L'un des témoins de cet acte diplomatique est *Walteri de Fonte Sancte-Waldetrudis*. Il y a donc un vassal du seigneur d'Enghien qui jouit ou possède en propre le fief près de la *fontaine Sainte-Waudru* ⁽³¹⁾.

Quant à la famille *Melk en Brood*, nous n'avons pas trouvé d'autres mentions s'y rapportant si ce n'est le nom approchant de Jean *Botermelcq* dont les héritiers tenaient en 1456, un *hire-tage gisant dallez le vieux four des bricques* ⁽³²⁾.

(29) D. KUSMAN, *A propos de la consultation de Thomas d'Aquin par la duchesse Aleyde de Brabant (c. 1267)*, dans RBPH, 73, 1995, p. 937.

(30) Xandrin et Gillard de Hérinnes vendent les dîmes qu'ils possèdent au village du même nom et ce avec l'accord du seigneur d'Enghien. E. MATTHIEU, *Le village de Hérinnes-lez-Enghien et l'abbaye St-Aubert de Cambrai*, dans ACAE, t. VI, 1907, pp. 164-165. Parmi les témoins cités, on trouve les curés d'Enghien et d'Hérinnes, le chapelain de Tollembeek et divers hommes liges dont Vivian de Strihoux.

(31) Cette fontaine (fons=source, fontaine) est peut-être celle appelée par la suite la "source de Saint-Jean". Dans ce cas, elle se situait près du couvent des Carmes. *Li femme Oston de Sainte Waudrie Fontaine* est encore citée en 1339 dans la poësté d'Hérines, à Coquiane. J. VERBESSELT, *De verdeling ...* dans ESB 1974, p. 342.

(32) Compte du massard d'Enghien 1456-57 p. 8 art 4.

Voilà donc l'entourage de *Gérard de Strichout* lors de la signature de cet acte d'allégeance. Si nous ne connaissons pas l'identité de ce seigneur, son existence démontre que la motte de Strihoux était éventuellement donnée en fief à un vassal du seigneur d'Enghien, ou du moins qu'il existait un seigneur de Strihoux.

Cet acte de 1256 représente la première mention connue d'un seigneur de Strihoux, déclaré juridiquement vassal du seigneur d'Enghien. Il existe cependant des mentions plus anciennes de personnages ou de lieux portant ce nom: vingt-six ans plus tôt (1230), Engelbert d'Enghien parlait déjà de sa *demeure au Strihoux* ⁽³³⁾. En juin 1234, le même seigneur d'Enghien signe encore un acte *in domo mea in nemore de Strichout* ⁽³⁴⁾, et le 20 octobre 1221, le même Engelbert IV signe un autre acte *in domo mea in Strichout* ⁽³⁵⁾.

Selon Pierre Colins, un "lieu de plaisance" que le seigneur d'Enghien possédait au bois de Strihoux, et nommé *Auwe vivoys* fut détruit par le comte de Hainaut, en même temps que le château d'Enghien:

Il y a apparence qu'en ce siècle fut ruiné un lieu de plaisance, que ledit seigneur avoit au bois de Stryhout proche des prairies, jadis viviers, nommez Auwe Vivoys duquel se voient encor les ruines ⁽³⁶⁾.

Si la destruction du château de Hugues d'Enghien est

(33) A. WAUTERS, *Table*, t. IV (1226-1250) p. 107, Bruxelles, 1874. *Actum in domo mea in Strichout, feria quarta post festum beati Lucoe, anno incarnationis Dominice M.CC.XXX.*

(34) A. WAUTERS, *Table*, t. IV, p. 199.

(35) A. WAUTERS, *Table*, t. III, p. 562.

(36) P. COLINS, *Histoire des choses les plus mémorables advenues en l'Europe depuis l'onze cens XXX jusques a notre siècle*, seconde édition, p. 11, Tournay, 1643. E. MATTHIEU, *Histoire*, p. 42. Colins parle de l'hommage du seigneur d'Enghien au duc de Brabant: Godefroid le Barbu. Or ce dernier est décédé en 1140 et fut enterré à l'abbaye d'Afligem. C. et J. DOUXCHAMPS, *Nos dynastes médiévaux*, p. 61, Namur, 1996. Le château d'Enghien a sans doute été construit avant cette date, constituant ainsi le litige vis-vis du comte de Hainaut. Gislebert de Mons, quant à lui, écrit (p. 91) que Hugues d'Enghien construisit un château, du temps du comte Baudouin, fils de la comtesse Yolande. Il s'agit ici de Baudouin IV le Bâtitseur (1109-1171). Le même chroniqueur cite le premier siège du château d'Enghien en 1191 (p. 265), lequel fut suivi d'un compromis évitant ainsi la destruction de l'édifice. A cette occasion, Gislebert ne mentionne pas d'action militaire, d'aucune sorte, au bois de Strihoux. *La Chronique de Gislebert de Mons*, éd. L. Vanderkindere, Bruxelles, 1904. La destruction du château-donjon d'Enghien se situe en 1194, lorsque Baudouin de Flandre (VIII) et de Hainaut (V) envahit le Brabant. J.-J. VAN HOLLEBEKE, *La seigneurie*, p. 208.

clairement mentionnée par le chroniqueur Gislebert de Mons, il n'en va pas de même pour l'habitation du Strihoux qui ne s'appuie, elle, que sur l'affirmation de Pierre Colins.

Un faible cours d'eau à proximité de l'actuelle motte de Strihoux, le *ruisseau de Coquiane* ⁽³⁷⁾, explique les "anciens viviers" dont parle Colins. Il est plus difficile de voir des prairies à proximité, alors que le bois s'étend de toute part autour de la motte féodale.

Des éléments ci-dessus, il apparaît donc logique qu'Englebert IV d'Enghien vivait effectivement au bois de Strihoux aux dates mentionnées dans les actes cités, ce que Goffin confirme d'ailleurs ⁽³⁸⁾.

Nous trouvons encore la trace d'un *Strihouth* dans deux actes antérieurs.

Nous avons cité plus haut cet acte de 1211, par lequel le seigneur d'Enghien approuve une cession de dîmes au profit de l'abbaye Saint-Aubert à Cambrai. Les signataires de l'acte sont, bien entendu, les chanoines de l'abbaye cambrésienne, mais aussi les curés d'Hérinnes et d'Enghien, les hommes liges du seigneur d'Enghien, les seigneurs de Marcq, de Lembeek et de Henripont. C'est dire si *Vivian de Strihouth* qui apparaît également dans cet entourage, revêt une certaine importance ⁽³⁹⁾. Enfin, date ultime, ce même personnage apparaît dans un acte similaire de 1199 (annexe I), qui, à notre connaissance est la plus ancienne mention d'un personnage du nom de Strihoux ⁽⁴⁰⁾.

Outre le château et les pairs qui en dépendent, Siger reconnaît encore la juridiction du duc de Brabant sur la "Wannake" ⁽⁴¹⁾ et les terres de Ronquières, Tubize, Hennuyères,

(37) *In de vermelde depressie loopt een beekje, dat in de Ruisseau de Coquiane (verder: Rijrafbeek) uitmondt.* R. BORREMANS, *Overblijfselen van een middeleeuwse burch in het bos van Strihoux te Lettelingen*, dans HOVLEO, XIV, 1986, p. 23.

(38) R. GOFFIN, *Généalogies enghiennoises, La Maison d'Enghien*, livre I, pp. 20-25, Herne, s.d..

(39) Ernest Mathieu a édité l'acte en question; E. MATTHIEU, *Le village de Hérinnes*, dans ACAE, t. VI, pp. 164-165, Enghien, 1907.

(40) J.-J. DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron, dans Monuments pour servir à l'histoire des Provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. II, charte XII, p. 566, Bruxelles, 1869.

(41) L. VAN BELLEGHEM, *Geschiedenis van de gehuchten Hoesnaek en Wannaken te Bellingen*, dans HOLVEO, XVIII, 1990, pp. 73-77. B. ROOBAERT, *De vesting van Wannaken*, dans HOLVEO XXII, 1994, p. 128 n. 4, et suivantes.

Rebecq, etc..

Venons-en à la motte elle-même. Une carte militaire d'époque française (1794 -1815) ⁽⁴²⁾, montre clairement la "motte de Strihoux", comme une élévation autour de laquelle serpente une rivière dont sept passages à gué sont bien visibles. La carte de Ferraris montre, elle aussi, la motte de Strihoux. L'archéologue Borremans a résumé les données scientifiques que l'on possédait en 1986 ⁽⁴³⁾, et donne de la motte féodale la définition suivante:

Habitation seigneuriale fortifiée, faite de terre et de bois, typique de la période allant de la fin du XIe siècle à la fin du XIIe. Exécutée initialement sous forme d'une tour de bois, l'habitation se construit ultérieurement en pierre ou en brique. Au pied de la motte est aménagé un fossé ou une palissade entourée du domaine agraire ⁽⁴⁴⁾.

L'auteur localise la motte dans le *bois du Risoir* (Vieu Risou) au lieu-dit *l'Hermitage*, également appelé *Auwe Vivoys* (vieux viviers). Si la motte de Strihoux est située à près de deux kilomètres du clocher de Petit-Engnien, elle est par contre fort proche (900 m) de la voie de communication principale de l'époque: la chaussée romaine.

On ne remarque plus aujourd'hui la défense avancée de la motte ni le large fossé qui la contournait ⁽⁴⁵⁾. A défaut de données historiques précises, l'archéologue se limite à la description typologique de la fortification, se référant aux nombreuses constructions similaires, conservées en d'autres lieux depuis le bas moyen-âge. A titre d'exemple de motte féodale, citons le *borgt* de Grimbergen ⁽⁴⁶⁾, d'époque carolingienne, fortification détruite en 1159 par le duc de Brabant Godefroid II. Borremans cite

(42) D. SOUMILLION, *Histoire d'une carte routière*, dans BCAE n° 8, 1995, pp. 150-151. B. ROOBAERT, *A propos d'une carte routière*, dans BCAE n° 9, pp. 174-175. On ne connaît toujours pas l'origine ni l'auteur de cette carte. Serait-elle extraite de l'ouvrage cité par C. Rouselle dans son article *Les plans et vues gravés de la ville d'Engnien* (ACAE, t. III, pp. 293, art. 30), BRETON, *Voyage dans la ci-devant Belgique, et sur la rive gauche du Rhin*, Paris, 1802?

(43) R. BORREMANS, *Overblijfselen*, pp. 22-27.

(44) Id., p. 22 Traduction du néerlandais.

(45) On trouvera les détails précis de l'aménagement du lieu à la figure 3, (p. 25) de l'article cité. Cette vue en plan est tracée à l'échelle et cotée sur deux axes.

(46) *Du haut de ce "borgt", les seigneurs locaux, -vraisemblablement les Berthouts-, exerçaient leur contrôle sur le passage de la Senne et établissaient de ce fait les bases de leur puissance.* Guide touristique de Grimbergen, 1987.

également la motte de Biévène⁽⁴⁷⁾.

La motte de Petit-Enghien est de forme tronconique, comporte une dépression au sommet. Son diamètre à la base est de 50 m, sa hauteur de 6,5 m et le diamètre au sommet de 22 m. Les autres dimensions mentionnées par Borremans se rapportent aux éléments périphériques du “complexe”. Retenons seulement que la partie circonscrite par le mur de terre délimitant la défense avancée couvrait une surface de 28.000 m², soit près de trois hectares.

En mai 1441, le seigneur d'Enghien, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, fait hommage au duc de Brabant pour toute sa *terre d'Enghien du Romant Brabant qui se comprennent en une vieisse motte ou la viel chastel estant au dehors de mon chastel d'Enghien et des murs de d'icelluy*⁽⁴⁸⁾. S'agit-il de la motte de Brabant, située dans le petit parc à Enghien ou de la motte de Strihoux? Si la première hypothèse paraît la bonne, elle n'explique pas pourquoi le comte de Saint-Pol ferait hommage pour un site alors désaffecté, puisque le château seigneurial d'Enghien est bel et bien une réalité au XVe siècle. S'il s'agit au contraire de la motte de Strihoux, qui pouvait parfaitement constituer à cette époque une position-refuge en cas de perte du château principal; d'où la nécessité de le “déclarer” au duc de Brabant. En tout état de cause, nous ne saurons pas si la motte de Strihoux était alors une position militaire ou seulement une exploitation agricole et forestière?

En dehors du fait que la motte de Strihoux appartenait au seigneur d'Enghien, comme en témoigne les actes cités, nous nous contenterons de ces quelques données qui, en l'absence de fouilles archéologiques sérieuses, résument l'état actuel de nos connaissances pour la période médiévale.

Pour la période moderne, Yves Delannoy a relevé l'intervention d'Anne de Croy à *l'ermitage du bois de Strihoux* en

(47) R. BORREMANS, *Archeologisch onderzoek van de burchtheuvel van Burgh te Bever*. B. ROOBAERT, *Les fortifications dans la région d'Enghien et le “castellum” d'Enghien*, dans ACAE, à paraître.

(48) J. de SAINT-GENOIS (comte), *Monumens anciens Droits primitifs des anciennes terres et seigneuries du pays et comté de Haynaut autrichien et français*, t. 1, p. XXIII, Paris, 1782. Dénombrement d'Enghien, donné à la cour féodale de Brabant, au mois de mai 1441. Ce dénombrement ne figure pas aux A.G.R., Inv. Mangano.

1620. A cette époque, il y avait là un bâtiment couvert d'ardoises, entouré de fossés avec pont d'accès. Une chapelle avec cloche figurait également sur le site.

Cent ans plus tard (1742), le duc Léopold d'Arenberg fit entretenir les fossés à *l'hermitage du bois d'Histrihous*. Le responsable de ces travaux s'appelait Joseph Soumillon ⁽⁴⁹⁾.

Beaucoup de mottes féodales comportent un tunnel de fuite, qui permettait au seigneur du lieu de s'échapper une fois les défenses envahies par l'ennemi ⁽⁵⁰⁾. Ce fut sans doute le cas également pour le seigneur de Strihoux, mais nul ne peut l'affirmer, faute de preuve archéologique. Il sera encore question de tunnel lorsque nous aborderons la question de la "Maison des voleurs".

La "motte de Strihoux" n'est aujourd'hui plus accessible; le terrain où elle se situe (16, drève des Pinsons à Petit-Enghien), a été vendu à M. et Mme Maulet que nous remercions de leur accueil sur les lieux. Peu de vestiges ont été découverts "fortuitement" lors de la construction de la maison des époux Maulet, si ce n'est quelques briques espagnoles et de gros moellons de schiste. Un petit vase trouvé à faible profondeur, fera l'objet d'une étude de datation à l'université de Liège. A part ces maigres indices, il faudra renoncer à toute investigation archéologique sérieuse sur les lieux de la première motte féodale d'Enghien.

(49) Dans son *Mémoire pour servir à l'histoire de la ville, terre, pairie et seigneurie d'Enghien* (1775), l'archiviste P.J. Quittelier précise: *la cloche pesant 16 livres et demi quarton (de l'hermitage de Strihoux) laquelle depuis fut posée à la chapelle de Hailant lors la porte d'Hérinnes que Madame de Croi fit agrandir*. Y. DELANNOY, *A propos de la motte de Strihoux*, dans ACAE XIV, 1966, p. 97. Ce transfert est peut-être indicatif de la fin de la "résidence" du Strihoux. Voir aussi R. SCHRIJE, *De Kapel te Heiland*, dans HOLVEO, XXI, p. 55, S-P-Leeuw, 1993.

(50) Ces questions font l'objet d'études approfondies de la part de spécialistes en la matière. Du 2 au 4 août 1997, se tiendra à Mons le deuxième *Congrès International de Subterranologie*, relatif à l'étude archéologique en milieu souterrain. Ce congrès traitera entre autre des "souterrains-refuges", des "souterrains d'abbayes", des "structures souterraines militaires", des "souterrains de châteaux", etc.. On voit que le sujet n'est pas neuf et que la motte de Strihoux peut fort bien s'insérer dans cette optique. Le château du Risoir, lui aussi, comportait vraisemblablement des souterrains et l'inventaire Van Rie cite, lui, les *plans de reconstruction de souterrains du château de Wisbecq*. AGR, Fonds d'Arenberg, Cartes et Plans, Inv. A. VAN RIE, VR 201.

LES SEIGNEURS DE STRIHOUX

Il faut bien noter que l'évolution seigneuriale de Strihoux ne coïncide nullement avec ce que l'on appelle aujourd'hui le bois de Strihoux, mais que, dans le cadre des vassaux du seigneur d'Enghien, se situent un certain nombre de personnages d'abord dits "de Strihoux" et ensuite "seigneur" d'un fief de Strihoux. Le rapport avec le bois de Strihoux est patent; il ne coïncide pas.

Selon Goffin (III - 161) ⁽⁵¹⁾, le fief de Strihoux se situait dans la mouvance de la cour féodale d'Enghien et se composait d'un manoir avec six journals et 20 bonniers ⁽⁵²⁾, répartis en plusieurs pièces ⁽⁵³⁾. Outre ce domaine, occupé par le seigneur de Strihoux, ce dernier, -ou le propriétaire de la rente-, percevait : 6 livres vieux blanc, 6 sols blancs, 73 sols et 6 deniers tournois, 36 chapons, 6 oies, 12 gélines, une poule, 5 rasières d'avoine par an sur 48 bonniers, avec les entrées et issues ⁽⁵⁴⁾. Le fief de Strihoux comptait donc à cette époque un total de quelques 73 hectares. Curieusement, la nature des dîmes payées au seigneur, montre à suffisance que ce fief était davantage une exploitation agricole, répartie en divers lots de terres, qu'un bois ou une forêt dont aucune exploitation n'apparaît dans ces lignes.

Plus tard (1647), ajoute Goffin, les rendements augmentent et atteignent 29 livres, 19 sols et 6 deniers ⁽⁵⁴⁾, soit près de 5 fois plus que les six livres mentionnées plus haut. Il n'y a toujours pas apparence d'une exploitation forestière dans les revenus du seigneur de Strihoux.

(51) Les chiffres romains donnés ici entre parenthèses se rapportent aux *Généalogies Enghiennoises* de René Goffin. Ils indiquent respectivement les numéros de volume et de page concernés.

(52) Bien que Goffin ne le renseigne pas ici, on retrouve ces quantités, exactement mentionnées dans le registre de la cour féodale d'Enghien pour les années 1592-1611. AEM, Cour féodale, reg. 354, f° 120 v°, microfilm MH 407.

(53) Le bonnier vaut à Enghien 1ha 15; le journal 28a 77. Le fief de Strihoux contenait donc 24 ha 72 a 6 ca. C. KEUSTERMANS, *De quelques actes concernant des alleux dans la terre d'Enghien (1450-1674)*, dans ACAE, t. XXV, 1989, p. 147, n. 3. Delannoy, par contre, cite une source (AGR, Fonds d'Arenberg, compte 1850, reg 273) selon laquelle le bonnier vaut à Enghien 1 ha 11 a 59 ca. Y. DELANNOY, *Anciennes mesures agraires au baillage d'Enghien*, dans ACAE, t. XIV, p. 96.

(54) Cette précision de revenus provenant entre autre des *entrées et des issues*, indique que le fief de Strihoux, au XVIe siècle, était une entité "économique" comportant des droits d'accès et donc des barrières ou portes permettant le contrôle des entrées et des sorties de marchandises.

Cependant, au cours de l'année 1480-81 (a.s.), la ville d'Enghien commande aux *marchands du bos de Strythoult des cloyes* ⁽⁵⁶⁾ de bois, et le massard précise que les vendeurs ont *voyturet ledit bos en le grange de la ville* ⁽⁵⁷⁾. La même année, le compte renseigne encore un autre achat de *seize pièces de frasne pour la provision de la ville* ⁽⁵⁸⁾. Le "bos de Strythoult" dont il est ici question, ne peut appartenir qu'au seigneur du même nom, à savoir Jean De Coussener, seigneur du lieu, que nous mentionnerons ci-dessous. Ces données fragmentaires ne permettent pas d'évaluer la superficie du bois de Strihoux au XVe siècle ni la situation géographique du manoir et de l'exploitation agricole.

Au point de vue seigneurial, nous avons vu que le nom de "Strihoux" apparaît déjà dans un acte de 1199. Même si nous ne savons rien de ce Vivian de Strihout ni de ses biens, c'est très probablement le premier seigneur connu de ce lieu.

En 1256 la situation se précise puisque Gérard de Strichout apparaît dans l'acte du seigneur d'Enghien comme son vassal, d'autant plus que, trente ans plus tôt, Englebert d'Enghien reconnaissait officiellement sa maison du Strihoux (*in domo mea de Strichout*, 1221 et 1234).

Au XVe siècle, la situation change, puisque, cette fois, nous avons des documents qui désignent nommément le seigneur du lieu et l'étendue de ses biens.

DE COUSSENER

Jean de Coussener est seigneur de Strihoux en 1430. Époux d'Agnès de Bonin, il fut enterré à l'église des Carmes d'Enghien (III/167).

A cette même époque, on trouve un *Jan de Cousseneer*,

(55) AEM, Cour féodale d'Enghien, MH 408, reg. P362 (1646-1648), f° 10r°.

(56) Godefroid donne de ce terme la définition suivante : *Treillis d'osier à claire-voie; treillage de bois servant de clôture pour les parcs à bestiaux, fascinage en général*. Selon Roobaert, au contraire, le mot *clouye* dériverait du flamand "kleias" (ou klejas), qui signifie "fagots".

(57) C.A.E., Compte de Massarderie 1480-81, p. 44, art. 2.

(58) Id., p. 46, art. 3.

heer van Stryhout dans la deuxième partie du XVe siècle (III/161-163) ⁽⁵⁹⁾.

STAVOIE (dit Roebaert)

Gautier ou Wautier Roobaert, originaire de Wisbecq (VII/159), était reconnu comme homme de fief du comté de Hainaut en 1455 ⁽⁶⁰⁾. Il occupait en 1460 la maison dite *La fleur de blé* située à la Grand Place d'Enghien ⁽⁶¹⁾. Wautier Stavoie était seigneur de Stryhoux (IV/349) et de Linthout (IV/159) à Petit-Enghien vers 1465. Cet important personnage a été massard d'Enghien (1465-1466) et commis à la recette de cette même ville ⁽⁶²⁾.

LIGNE

La souche de la famille de LIGNE de HAM se situe au XIVE siècle lorsque Rasse de LIGNE épouse en 1366 Jehanne de HAM. Rasse de Ligne, fils bâtard de Michel Ier de Ligne seigneur de Montreuil (mort à Leuze en 1345) ⁽⁶³⁾, est décédé avant 1410.

Jehan de LIGNE de Ham (IV 349), fils de Jehan et de Cathelyne van Yedeghem (IV 343), seigneur de Stryhout, bailli d'Enghien (1486-1502), est décédé en 1512. Il avait acquis le fief de Stryhout de Wautier Stavoie dit Roebaert ⁽⁶⁴⁾.

(59) Du même patronyme, citons encore *Loys de Cousenere, cleric habitant Enghien* (1520), *Josse de Cousenere, homme de fief de la seigneurie d'Enghien* (1527-29-66), *Griete de Cousenere, fille de Loys* (1529). C. KEUSTERMANS, *Cour féodale*, pp. 20- 26-31-42n.

(60) Goffin cite ici la référence: AGR, Abbaye de Wauthier-Braine, c 4008. Après vérification, il s'avère que cette référence est inexacte, A. D'HOOP, *Inventaire des archives ecclésiastiques du Brabant*, t. III, 1922, abbaye de Wauthier-Braine, p. 483. Il ne nous a pas été possible de retrouver la charte concernée parmi les 210 actes relevés dans l'inventaire; aucun ne porte le n° 4008.

(61) Y. DELANNOY, *La Grand-Place Pierre Delannoy à Enghien*, p. 61.

(62) AGR, Chambre des comptes, n° 19728, f° 1 r°; 19729, f° 1 r°. *Troisième compte Robert de Martigny de la recette de msgr le connestable de france pour ung an fin. au dar. jour d'octobre mil IIIc soixante treize*. Nous devons les informations ci-dessus, concernaient Wautier Roobaert, à Bernard Roobaert.

(63) *Europäische Stammtafeln*, band VI, tafel 90; A. de LIGNE, (prince), *Histoire généalogique de la Maison de Ligne*, p. 162, s.d., Bruxelles.

(64) Goffin indique pour référence: AGR, Fonds d'Arenberg, cour féod. d'Eng., chassereau 1, f° 87 v° Stryhout LIII.

Pierre de LIGNE de Ham (IV 350), fils de Jehan et Catherine Roisin, fut seigneur de Stryhout par relief ⁽⁶⁵⁾ du 31 octobre 1513 ⁽⁶⁶⁾ et mourut sans enfants vers 1541.

Jehan de LIGNE de Ham (IV 353), frère du précédent, devint seigneur de Stryhout par relief en 1542 et mourut en 1549.

Franchois de LIGNE de Ham (IV 355), fils de Jehan (ci-avant) et de N. Van Halmale, fut seigneur de Stryhout par relief du 5 novembre 1551. Décédé en 1574.

Jehan de LIGNE de Ham, (IV 356), né en 1547, fils de Franchois (ci-avant) et de sa seconde épouse, Agnès van de Walle, époux de Philippotte van der Noot, seigneur de Stryhout, fait relief de la seigneurie le 12 juin 1575. Décédé en 1578.

Philippotte de LIGNE de Ham (IV 357), dame de Stryhout. C'est sa mère qui opéra le relief de la seigneurie de Strihoux pendant sa minorité. Philippotte prête à son tour serment en 1601. Mariée à Geeraert van Oyenbrugge, bourgmestre de Bruxelles (1635-36), la dame de Strihoux céda son bien en 1608 à deux acquéreurs, Charles Colins et Jehan Rebz ⁽⁶⁷⁾.

REBZ

Jean REBZ (VII 17), né en 1544, époux en premières noces de Anne Bourgeois et en secondes noces de Renelde Pletinkx, devint seigneur de Stryhout par achat à Philippotte de Ligne de Ham et opéra le relief le 2 janvier 1608 ⁽⁶⁸⁾. Goffin

(65) *Le relief est l'opération qui permet à celui à qui est échu un fief, d'en devenir pleinement titulaire. Le fief doit être relevé dans un délai d'un an à dater du changement de main, de seigneur, ou de toute autre forme de mutation devant le suzerain ou son bailli. Le vassal s'engage à rester l'homme de son seigneur, à fournir le dénombrement dans le délai requis (40 jours après le relief), à payer les droits seigneuriaux, à ne pas adroiturer son fief devant une autre cour, enfin et surtout à servir de pair en cette cour.* C. KEUSTERMANS, *Cour féodale*, p. 7.

(66) AGR, Fonds d'Arenberg, cour féodale d'Enghien, chassereau I f° 87v°. Id.

(67) L'acte ne mentionne pas de date mais bien *le mois jour et an Gerard van Oyenbrugge escuyer, seigneur ...* Par contre l'acte qui suit dans le registre est, lui, daté du 24 février 1608, ce qui indique bien que la vente de Philippotte de Ligne s'effectua au début de l'année. AEM, Cour féodale d'Enghien, reg. 354, f° 120 v° et 121 v°. Pour les reliefs précédents, les AEM ne possèdent malheureusement plus les actes de la Cour féodale d'Enghien.

(68) Goffin donne pour référence, AEM, Cour féod. d'Enghien, reg. 2, f° 121 v°. Ces archives, aujourd'hui microfilmées, portent la référence, reg. 354 (1592-1611), microfilm MH 407.

précise également que Jean Rebz fut bourgmestre d'Enghien (1602-04, 06-08, 10-13 et 1622) et conseiller de la seigneurie. Mort à Enghien en 1622.

Jean REBZ (VII 23), baptisé à Enghien le 27 mai 1582, seigneur de Stryhout par relief du 13 décembre 1623 ⁽⁶⁹⁾, échevin d'Enghien (1608-10 et 1618-20), marié à Anne Daelman décédée en 1639.

Jean REBZ (VII 25), 8e enfant de Jean ci-dessus, né en 1623, prêtre et chanoine, devint seigneur de Stryhout par relief du 4 janvier 1647 ⁽⁷⁰⁾. En fait, le chanoine Rebz ne devint accidentellement seigneur du lieu que *par le trespas du fils du seigneur Jean Rebz vivant seigneur dudict Strihou luy estoit devolu ...* Il était aussi maître de la gilde de St Jean-Baptiste (1647-48, 53-54, 61-62). Décédé en 1670.

Nous avons signalé plus haut que, lors de la vente de 1608, Charles Colins (1564-1637), frère cadet de l'historien Pierre Colins et bourgmestre d'Enghien, devint co-seigneur de Strihoux ⁽⁷¹⁾. Goffin précise qu'il releva son fief pour une somme de 2692 florins, et qu'après lui, Catherine Colins (+ 1644), devint dame de Strihoux.

van YPERSELE de STRIHOU

Quel est le rapport entre cette famille et le bois de Strihoux ?

En 1744, François-Joseph VANYPERSEEL est propriétaire de la *seigneurie de Strihoux* ⁽⁷²⁾ laquelle était un fief lige du duc d'Arenberg, seigneur d'Enghien. Cette seigneurie était constituée de diverses rentes tant en argent qu'en chapons et avoine ⁽⁷³⁾.

(69) AEM, Cour féodale d'Enghien, reg. 15, f° 43. Aujourd'hui, reg. 355 (1611-1624), MH 407.

(70) AEM, Cour féod., reg. 10, f° 10 r°. Aujourd'hui reg. 362 (1646-1648), MH 408. Le folio X précise qu'à la date indiquée, Jean Rebz, seigneur de Strihoux, comparait par-devant *Messire Albert de Tamison, bailly général de la ville et terre d'Enghien*.

(71) Charles Colins était le deuxième fils de Jean (= 1605) et petit-fils de Pierre (= 1540). Engelbert Colins (= 1516), père de Pierre, avait acheté la seigneurie de Temeeren en 1510. J. VRANCKEN, *Pajottenland een land om lief te hebben*, p. 50, Ternat, 1982.

(72) J. BOSMANS, *La féodalité*, p. 30, n° 37.

(73) AACE, SEM 150. Cette précision est due au R.P. J.-P. Tytgat.

A cette même époque, le duc d'Arenberg était lui-même propriétaire, -en propre-, de quelques 140 ha du bois actuel.

Le 31 mai 1888, Henri-Ph-Maximilien van Ypersele (1839-1923) ⁽⁷⁴⁾ obtient la concession de noblesse et, par arrêté royal du 30 juin de la même année, reçoit l'autorisation de faire suivre son nom de la mention *de Strihou* ⁽⁷⁵⁾.

L'origine du fief aux mains des van Ypersele fait intervenir bien des événements matrimoniaux liés aux familles Bruneau ⁽⁷⁶⁾, Pletinckx et Le Veau, toutes d'Enghien ⁽⁷⁷⁾.

Des données ci-dessus nous pouvons proposer un essai de chronologie des seigneurs de Strihoux :

	Naissance	Relief	Décès
Jean De Coussener		-	c. 1430
Wautier Roobaert (Stavoie)		-	c. 1465
Jean de Ligne			1512
Pierre de Ligne	31/10/1513		1541
Jean de Ligne	1542		1549
François de Ligne	5/11/1551		1574
Jean de Ligne	1547	12/6/1575	1578
Philipotte de Ligne	1601	vente	1608
Jean Rebz	1544	2/1/1608	1622
Jean Rebz	1582	13/12/1623	-
Jean Rebz	1623	4/1/1647	1670
François van Ypersele			avant 1744

L'étude seigneuriale du bois de Strihoux s'arrête ici, malgré le caractère incomplet des données recueillies. Cet aspect de notre contribution à l'histoire du bois de Strihoux constitue une étude en soi; nous n'avons fait qu'indiquer quelques jalons. Néanmoins, l'aspect généalogique, pour aride qu'il soit, doit, lui aussi, être considéré et fera l'objet, comme

(74) O. COOMANS de BRACHÈNE, *État présent de la noblesse Belge*, annuaire de 1983, pp. 249-253, Bruxelles, 1983. Pour la bibliographie de cette famille, voir aussi EPN 1970, p. 153.

(75) Ancienne seigneurie ayant appartenu à la famille van Ypersele.

(76) Les Bruneau furent seigneur de Casteau depuis le XVI^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. H. HASQUIN, *Communes de Belgique*, t. 1, p. 273

(77) Cet aspect fera l'objet d'un article publié en 1997 ou 1998, sous forme d'une étude conjointe de la baronne van Ypersele du Strihou et de l'auteur du présent article.

annoncé, d'une étude ultérieure.

En conclusion, il apparaît bien que les seigneurs détenteurs de rentes et autres propriétaires de biens au et autour du bois de Strihoux, constituent une trame seigneuriale que nous ne sommes pas prêt de démêler. Le bois de Strihoux est une entité forestière qui, au point de vue de ses seigneurs, se partage au cours du temps entre divers personnages. Une seule chose paraît certaine : il doivent tous l'hommage au seigneur d'Enghien.

EXPLOITATION

A partir de quand voit-on une exploitation économique du bois ?

Nous avons vu qu'au cours de l'année 1480 - 81, la ville d'Enghien commandait aux *marchands du bos de Strythoult* des *cloyes* de bois. La même année, le compte du massard renseigne un autre achat de *seize pièces de frasne pour la provision de la ville*.

Lors du transfert de la seigneurie d'Enghien des Bourbon aux d'Arenberg en 1607, les relevés de rentabilité de l'époque font état de 600 livres pour les "raspes" ⁽⁷⁸⁾ et taillis et 1200 livres pour le bois ⁽⁷⁹⁾.

L'inventaire Marchal, cité plus haut, renseigne un grand nombre de documents d'archives aujourd'hui disparus. Néanmoins, les libellés fournissent de nombreux renseignements, notamment pour la période napoléonienne. A titre d'exemple, la référence SEC 561 (s.d.) concerne :

17 chênes marqués pour le service de la marine impériale dans les bois d'Enghien et de Strihoux vendus aux fournisseurs pour 1700 francs

En général, les applications et débouchés des bois concernent des applications pacifiques, comme la charpente, l'outillage

(78) *Raspe* (ou *raispe*, *rape*) signifie futaie, ensemble des grosses branches d'un arbre à l'exclusion du tronc.

(79) *Etat et déclaration*, p. 217-218.

ou le charroi. En temps de guerre, par contre, le grand consommateur semble être la marine ⁽⁸⁰⁾.

Nous connaissons (SEM 74) l'importance relative des bois située dans la seigneurie d'Enghien et appartenant au duc d'Arenberg au milieu du XVIIIe siècle (1745):

Etat des grandeurs des bois appartenants à S.A. Mgr le duc d'Arenberg sur la terre d'Enghien comme s'ensuit:

<i>Bois d'Enghien contient deux cent quarante bonniers icy</i>	240-0-0
<i>Bois d'Histrihoux contient cent quarante bonniers icy</i>	140-0-0
<i>Bois d'Hoves trente bonniers icy</i>	30-0-0
<i>Bois de Mennyqueray neuf bonniers</i>	9-0-0
<i>Bois de Bassely vingt six bonniers</i>	26-0-0
<i>Bois d'Housenacq douze bonniers ⁽⁸¹⁾</i>	12-0-0
<i>Bois de Anne à Pepinghe huit bonniers ⁽⁸²⁾</i>	8-0-0
<i>Bois de Vollezeele douze bonniers</i>	12-0-0
<i>Bois de Lombierges à Oetinghe huit bonniers ⁽⁸³⁾</i>	8-0-0
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 485-0-0

Total des bois cy dessus porte quatre cents huittante cinq bonniers que je certifie ainsi ensuite mesure faite par moy

(80) Lorsque le pays est sous contrôle des révolutionnaires (1794), le duc estimera à 80.000 le nombre de chênes abattus dans ses forêts. La plupart l'a été par les soins de la Marine et acheminée en direction de Boulogne, Y. DELANNOY, *L'hôpital militaire d'Enghien 1794-1795*, dans ACAE, t. XXX, 1995, p. 201, n.25.

(81) La section A du plan cadastral, commune de Bellingen, indique le *Bois d'Housenacq* pour une superficie de 16 bonniers en 1826. *Extrait du plan cadastral parcellaire des communes d'Oetinghen et Bellingen, levée en 1826, pour ce qui concerne les propriétés appartenant à S.A.S. Monseigneur le Duc d'Arenberg. Bruxelles, le 7 septembre 1830*. Ech. 1/2500e, plan en couleur appartenant à Mme J. Dumont, nièce d'Ernest Matthieu.

(82) Le *Champ dit Bois Ste Anne* est repris à la section D du plan parcellaire de Pepingen-Beringen et longe le chemin de Pepinghen à Hal. Il contient 10 bonniers en 1826. *Extrait du plan cadastral parcellaire des communes de Pepingen-Beringen ... id.*

(83) Le *Bois dit Lomberg-Bosch* est situé sur la commune de Castre, section A du plan parcellaire de 1826, contenance de 31 bonniers. Il jouxte les limites des communes de Leerbeek et d'Oetinghen ainsi que le *Grand chemin d'Oetinghen à Castre*. *Extrait, id.*

arpenteur et lieutenant des bois de S.A. Mgr le Duc d'Arenberg et à l'égard des terres labourables des fermes appartenantes à sa dite altesse ne se mette icy à cause que les fermiers qui le tiennent par bail sont obligés d'en supporter le fraix fait à Enghien le 12e aoust 1745.

A.J. Bonnevie ⁽⁸⁴⁾

Le bois de Strihoux, ici évalué à 140 bonniers (156 ha 22a 60ca) ⁽⁸⁵⁾, est repris exactement pour cette quantité lors de l'achat de la seigneurie d'Enghien par le prince-comte Charles d'Arenberg en 1607: *Premier, le bois de Stridhoulst gisans soubz Petit Enghien en grandeur de CXL bonniers à l'advenant du IIIc l. le bonnier...* ⁽⁸⁶⁾. En quelques 140 années (1607 - 1745), la propriété d'Arenberg n'a donc pas évolué et représente une part minoritaire du bois de Strihoux de l'époque ou d'aujourd'hui. Par contre, les plans parcellaires cités aux notes ci-avant montrent une tendance à l'accroissement des surfaces de 1745, date du présent relevé, à 1826, date des plans cadastraux cités. Ces achats sont partiellement liés aux biens confisqués par les révolutionnaires et revendus à des prix exceptionnellement bas.

Nous connaissons les conditions d'exploitation des bois dans le cadre de l'administration ducale. En effet, le règlement de 1730 (Annexe II), était d'application pour *les forest et bois dans les terres d'Enghien*. Nous y trouvons les conditions d'entretien des bois de son altesse, non seulement pour sa terre d'Enghien mais aussi pour ses autres seigneuries.

L'Officier comis a la direction des bois (Adrien Bonnevie) disposait d'une latitude d'ordonner les travaux qu'il jugeait

(84) Adrien Joseph Bonnevie, qualifié ici d'arpenteur et lieutenant des bois du duc d'Arenberg, avait dressé en 1728, *Le Plan du Parc et château d'Enghien à S.A. Sérénissime Monseigneur le Duc d'Arenberg*. Y. DELANNOY, *Le Mail du Parc d'Enghien*, dans ACAE, t. XXVI, 1990, p. 46, n. 21 bis. Le règlement relatif à l'exploitation des bois (SEM 18), et dont il sera question plus loin, ordonne *a nos Officiers, Gardes des bois, et a tous ceulx qu'il appartiendra de reconnoitre ledit Bonnevie comme Notre Arpenteur comis a la direction de nos bois et de lui donner tout aide et assistance a ce requis.*

En 1728 toujours, ce même personnage établit une description du parc et du château ~~ici~~: *Consistance et grandeur du parc et château d'Enghien*, dans ACAE, t. VIII, 1922, pp. 92-102.

(85) Le bonnier est calculé ici à raison de 1 ha 11 a 59 ca. Voir à ce sujet la note 51 ci-avant.

(86) *Evaluation des seigneuries d'Enghien et principauté de Rebecq par Simon de Baudry, receveur des archiducs Albert et Isabelle*, s.l. 3 février 1608, AACE 66, éd. Y. DELANNOY, *La cession de la seigneurie d'Enghien par Henri IV à Charles d'Arenberg en 1607*, p. 197, Bruxelles, 1988.

utile dans les limites de trente florins par cas. Au delà de cette somme, il devait requérir l'approbation ducale. Tenant compte des nombreux détails qui figurent au règlement concerné, le duc souhaitait manifestement la rigueur dans l'organisation, l'entretien et la production de ses bois.

L'aspect fiscal n'est pas à négliger dans la gestion des bois. Quelques documents⁽⁸⁷⁾ nous rappellent les éléments de ce problème. Le duc et son administration s'opposent fermement au prélèvement du "XXe denier", imposé par les États de Hainaut⁽⁸⁸⁾, malgré l'abattement forfaitaire égal au septième du produit brut. Le receveur ducal estime cette latitude insuffisante et oppose le compte d'exploitation suivant:

<i>Pour une forêt de 30 bonniers il faut un garde. Cette forêt s'exploite en 13 coupes à 2 bonniers un journal 23 1/13 verges. A raison de cent ecus de la coupe d'un bonnier, la quantité produira</i>	<i>fl 646 - 3 - 0</i>
<i>Le 7e de ce produit</i>	<i>fl 92 - 6 - 1 5/7</i>
<i>Les 6 autres 7e</i>	<i>fl 553 - 16 - 10 2/7</i>
<i>qui a raison de 2 patars par florins (impôt du 20e)</i>	<i>fl 55 - 7 - 8</i>
<i>Un garde annuel</i>	<i>fl 120 - 0 - 0</i>
<i>Habillement</i>	<i>fl 20 - 0 - 0</i>
<i>Entretien</i>	<i>fl 60 - 0 - 0</i>
<i>frais de vente</i>	<i>fl 21 - 0 - 0</i>
<i>au receveur du propriétaire le 20e denier pour salaire ou droit de recette sur la totalité du produit</i>	<i>fl 32 - 6 - 1 4/5</i>
<i>Ensemble les frais</i>	<i>fl 253 - 6 - 1 4/5⁽⁸⁹⁾</i>

(87) AACE, SEM 5, *Observation très humble à S.A. S^{me} au sujet de l'imposition des 20èmes*.

(88) Au sujet de l'évolution de cet impôt aux XVIIe-XVIIIe siècle, voir Y. COUTIEZ, *Le gouvernement central et les communautés rurales hainuyères (1714-1794)*, pp. 152 et suiv., Mouscron, 1993.

(89) La monnaie s'exprime ici en florin qui équivalait à 20 patars, le patar valant 12 deniers. Le 7e de 646 florins 3 patars n'est pas égal à 92-6-1 5/7, mais bien 92-6-2 6/7. Ce genre d'erreur est très courant dans les comptes non décimaux. Le florin d'or (20 sous) trouve son origine à Florence (1252); il est à l'origine du florin des Pays-Bas. P. COCKSHAW, *Le ducat, le florin et leurs imitations*, dans *Une monnaie pour l'Europe*, p. 113, Bruxelles, 1991.

Ce compte d'exploitation permet de mesurer l'impact des impôts et frais grevant le produit brut de la coupe: pour une vente de 646 florins, l'administration ducale était donc redevable de 55 florins d'impôt, soit moins de 10%; le bénéfice net, déduction faite des frais d'exploitation et de l'impôt, atteignait 338 florins ou 52,3% du produit brut. Gageons que le duc d'Arenberg eût accepté de payer de gaieté de cœur moins de 10% d'impôt s'il avait connu les charges fiscales de notre très démocrate XXe siècle!

Au milieu du XVIIIe siècle, se construisit la route Halle-Enghien. Jacques Mignon a décrit de manière extensive les péripéties de la mise à exécution de cette décision déjà intervenue en 1739 et finalement exécutée quelque trente ans plus tard, suite à des retards de procédure, de financement, de guerre et d'opposition entre partisans et détracteurs du projet ⁽⁹⁰⁾. Bien que la nouvelle route cause quelques désagréments aux propriétés ducaltes, le duc d'Arenberg y trouve un avantage certain, dans la mesure où ses terres et bois s'en trouvent réévalués ⁽⁹¹⁾.

A l'occasion de la construction de la nouvelle route Halle-Enghien, le duc fait établir le relevé pour le bois de Strihoux, des arbres qui tombent sur le tracé de la nouvelle voirie et qui devront donc être abattus (SEM 284):

Etat des arbres compris dans l'alignement de la chaussée au bois d'Estrihoux projetée en l'an 1749 d'Hal à Enghien.

Chenes

<i>quatre chenaux d'entre 3 a 4 pieds de circonférence, propres a la charpente, évalués a 4 L la piece font</i>	<i>16-0-0</i>
<i>3 chenaux ⁽⁹²⁾ de 4 pieds de circonférence, propres a la charpente, évalués</i>	<i>8 L piece, font 24-0-0</i>
<i>Un chene de noef pieds de circonférence propre pour des rouës de moulins, évalué a 90 L ici</i>	<i>90-0-0</i>

(90) J. MIGNON, *Het aanleggen van de steenweg Ath-Edingen-Halle, de eerste ontworpen moderne steenweg in het land van Edingen 1765-1769*, dans HOLVEO, IX n° 4, 1981, pp. 193-234.

(91) Id. p. 214.

(92) L'auteur du manuscrit utilise indifféremment le mot "chene" ou "cheneau" pour désigner le même arbre.

Ce très gros arbre est le seul de la liste à pouvoir être débité en section de diamètre suffisamment grand, -9 pieds de circonférence (2.7m), correspond à un diamètre de 86cm-⁽⁹³⁾, pour y tailler des engrenages de meunerie d'une seule pièce; d'où la valeur exceptionnelle du chêne concerné.

Frenes

Un frene de six pieds de grosseur propre au charronage, évalué 12 L 12-0-0

Le bois de frêne particulièrement dur, utilisé de nos jours pour la fabrication des manches d'outils, servait à l'époque à la confection des moyeux, rayons et autres constituants des trains de roues⁽⁹⁴⁾.

Bois blancs

Cinq bois blancs piquarts d'entre 5 a 6 pieds de tour propres a scier évalués 12 L pièce font 60-0-0

Aulnes

Un aulne de trois pieds propre a forrer évalué trois livres ici 3-0-0

Cet arbre de petit diamètre (28 cm) est destiné à la fabrication de tuyaux.

Outre les applications citées ici et celles de la marine mentionnée plus haut, il en est une autre plus inattendue : ce sont les piloris seigneuriaux. Sur ordre du duc d'Arenberg, le bûcheron Martin de Corte⁽⁹⁵⁾ enleva un arbre du bois de Strihoux en 1737 pour le livrer au charpentier Joseph Ost qui

(93) Yves Delannoy précise qu'à Enghien on adoptait le "pied" de Hainaut, soit 29,34 cm.

(94) L. DE COCK, *Wagenmakers uit het oude landen van Edingen*, dans HOLVEO XXII, p. 12, 1994.

(95) Ce même Martin De Corte fut également chargé de fabriquer les piloris de Kester et de Bellingen, tous deux en 1735, les arbres provenant du bois de Hoves. P. DE WIN, *De schandpalen in het land van Edingen en omliggende*, dans HOLVEO, XXI, pp. 166 et 175, Sint-Pieters-Leeuw, 1993.

allait en faire le pilori ⁽⁹⁶⁾ de Petit-Enghien ⁽⁹⁷⁾.

Outre l'exploitation régulière des forêts, l'administration ducale supporte parfois des frais importants, dus entre autres aux catastrophes naturelles. Ainsi, le 1er août 1674, c'est le désastre, une tempête sévit sur la région d'Enghien et déracine des centaines d'arbres au bois du Strihoux comme dans les autres forêts ducales. Les bûcherons ducaux ne feront pas moins de 19.424 fagots pour dégager les zones atteintes ⁽⁹⁸⁾.

D'autres part, les dommages causés aux bois ducaux par le passage ou le cantonnement des armées en période de guerre peuvent être conséquents.

En 1696, l'armée alliée (Espagne-Pays-Bas-Angleterre-Empire) *estant campé jusques au village de Marcq et contigu le Bois d'Enghien, il a fait que le dit bois n'a esté entierement ruiné par les abbats de arbres et raspes*. Il en va de même pour les bois de Strihoux et de Hoves en 1697 où *l'armée de France estant campé à St Denis demi lieue de distance des dits bois dont les soldats avoient commencé a abbatre grand nombre des cerisiers fresnaux et chenaux, comme aussi d'emporter tout les bois des marchands sur la taille* ⁽⁹⁹⁾. Apparemment, l'armée française se servait sans vergogne, et l'hémorragie ne put être endiguée que par la protection de *Monsieur Boufflers* ⁽¹⁰⁰⁾.

On peut dès lors imaginer les dégâts encourus au cours de la même campagne, lors de la bataille de Steenkerque (1692), où les armées en présence avaient étendu leurs cantonnements

(96) Voir à ce sujet Y. DELANNOY, *De quelques piloris aux armes des ducs d'Arenberg dans les seigneuries d'Enghien et Rebecq*, dans ACAE, t. XIII, 1962, pp. 401 et 403. Concernant le charpentier Joseph Ost, l'auteur renseigne AGR, Fonds d'Arenberg, Comptes des domaines, terre d'Enghien, année 1741, reg. 2688, f° 124. H. TEMPERMAN, *Quelques piloris de la région d'Enghien*, dans ACAE, t. XII, 1960, pp. 25-34. Pour le bois du pilori, voir J. GODET, *Warelles au fil du temps*, dans ACAE, t. XI, 1959, pp. 277 à 279.

Avant 1737, le pilori de Petit-Enghien était orné à son sommet d'une banderolle (ou girouette) métallique. P. DE WIN, p. 234.

(97) J. GODET, *Jadis à Petit-Enghien*, p. 55.

(98) Y. DELANNOY, *Moulins et meuniers de la ville d'Enghien*, dans ACAE, t. XXV, 1989, p. 46, n. 24.

(99) AACE, SEM 25, *Compte purgatif des héritiers du sieur Thienpont de 1705 y compris 1715 avec leurs acquits*, f° 18 v°-19 r°. Il s'agit de Martin Thienpont receveur d'Enghien. Nous devons cette référence au R.P. J.P. Tytgat.

(100) Le marquis Louis-François de Boufflers (1711-1776), participa activement à la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697).

depuis le sud du lieu de la bataille jusqu'au nord d'Hérinnes soit aux abords directs du bois de Strihoux. Le camp français, à lui seul, comportait près de 40.000 hommes; les besoins étaient à l'avenant et l'on comprend que le duc d'Arenberg fit appel au maréchal français pour protéger ses biens d'un tel envahissement.

Quant à la période révolutionnaire, le duc aveugle, Louis-Engelbert d'Arenberg (1750-1820), écrit (4 juillet 1795):

Mon château d'Enghien est un hôpital, mon hôtel le repaire des commissaires et mes bois la proie des brigands et des paysans du pays ⁽¹⁰¹⁾.

On imagine aisément l'anarchie qu'une telle période de transition peut engendrer. Les structures ancestrales de la France et des pays conquis par elle s'effondraient; celles de la République balbutiante laissait la place aux pires dérèglements.

Le pouvoir français intervient clairement dans la gestion des forêts ducales. En 1804, les administrateurs généraux des eaux et forêts écrivent depuis Paris à Monsieur Aubépin, conservateur des forêts en poste à Bruxelles. Le document conservé (SEC 145) est une copie adressée à *Mr. Parmentier maire de la commune d'Enghien à Enghien*.

Les arrêtés des mains-levées de séquestre portent, Monsieur, pour la plupart, la clause que les bois qui en sont l'objet continueront d'être soumis à la surveillance de l'administration des forêts. Il résulte de là qu'il ne peut être rien changé à leur aménagement sans autorisation préalable, qu'il doit être fait sur leurs coupes les mêmes réserves que sur les bois nationaux,

(101) Correspondance du duc Louis d'Arenberg, citée par Y. DELANNOY, *La tour de la chapelle du château d'Enghien. Contribution à son histoire*, dans ACAE, t. XXIV, 1988, p. 198, n. 48. On peut également juger de l'attitude de nos "libérateurs" français lors de la prise du château d'Arenberg (Eifel) le 13 octobre 1794: *On vit accourir un chasseur à cheval, premier français que jusqu'ici nous avons vu en ce pays. Il annonçait la venue au château, pour y loger, d'un général, d'un commissaire et de plusieurs officiers. Leur appétit était grand, surtout celui du commissaire, prêt à dévorer tout. Ils s'en allèrent après avoir bu 70 bouteilles de "son" vin et avalé "ses" provisions de toute une semaine. Peu après, ce fut toute une troupe qui fit main basse sur une foule d'objets*. P. NEU, *Het hertogdom verhuist*, dans *De blinde Hertog*, p. 61, éd. Crédit Communal, Bruxelles, 1996.

Ces situations contrastent avec celle du 2 avril 1793, lorsque le duc écrivait: *Mon château et celui d'Enghien ont été tellement respectés, que j'en suis honteux, environné comme je le suis d'agriculteurs auxquels on a volé leurs bestiaux et de misérables auxquels on a pris leur dernier morceau de pain*. J. ROEGIERS, *Een aarzelend democraat*, dans *De blinde Hertog*, p. 60.

que nos préposés peuvent et doivent par conséquent s'assurer de l'étendue de ces bois et de l'état de leurs coupes, se faire rendre compte de la conduite des gardes et de les destituer s'il s'y commettoit des entreprises et qu'ils ne les dénonciassent pas. La seule différence entre la manutention de ces bois et celle des bois nationaux ne consiste que dans la faculté qu'ont les propriétaires d'exploiter eux-mêmes leurs coupes et de faire du produit qu'ils en retirent tel usage que bon leur semble...
Bergon, Allaire, etc.

*Pour copie conforme à l'Inspection des eaux et forêts
arrondissement de Tournai*

Corvisart.

Le même dossier fournit l'évolution détaillée de ce litige. L'intendant ducal se fait réprimander par l'inspecteur représentant l'autorité française.

A Louvain, le 14 frimaire 14

A Mr. Mary intendant de Mr le duc d'Arenberg

Monsieur,

Je viens d'apprendre que vous avez fait vendre les coupes de taillis dans les bois de Mgr le duc d'Arenberg situés dans mon inspection sans que malgré les observations que j'ai eu l'honneur de vous faire à cet égard dès l'année dernière vous avez prévenu les agens de l'administration forestière sous la surveillance de laquelle les bois de Mgr d'Arenberg sont restés d'après l'arrêté du gouvernement rendu à Saint-Cloud le 6 brumaire an 12. Je vous rappellerai en conséquence les termes de l'article 5 de cet arrêté ainsi conçu:

art. 5 Tous sequestre existant sur les biens de Louis Englebort d'Arenberg sont levés. Les bois dans la possession desquels il est réintégré demeureront soumis pour les administrations et exploits aux lois et réglemens de la République et seront sous la surveillance de l'administration forestière.

Le gouvernement a donc voulu par là distinguer les bois de Mgr d'Arenberg de ceux des autres parties qui sont purement et simplement soumises à la loi du 9 floréal an 11 et s'il n'estoit pas en l'intention que ces bois fussent soumis à une surveillance plus particulière que ceux des autres propriétaires, l'article 5

devenait inutile ...

J'ai l'honneur de vous saluer. *Piot*

Le départ du duc d'Arenberg devant l'invasion républicaine en Belgique se situe en 1794. Considéré par l'administration française comme "émigré", les biens ducaux situés en Belgique furent séquestrés en 1796. De plus, le duc, prince du Saint-Empire romain ⁽¹⁰²⁾ était aussi prince régnant à l'étranger et donc considéré comme "ennemi" de la France. Les conditions du sequestre et la levée de celui-ci n'en furent que plus rigoureuses ⁽¹⁰³⁾.

Petite particularité au XVIIIe siècle, l'intendant ducal tenait compte de l'évolution de la lune dans le programme d'abattage des arbres:

Le 24 nous avons le declin de la lune, ainsi je vous prie Monsieur de supplier son Altesse de vouloir ordonner la destination des arbres pour ce tems faites moy aussi l'amitié de demander a son Altesse s'il lui plait que j'aille apresent a Oetinghe avec le charron la rivière, pour examiner les ormes convenables a son stil

Fait a Enghien le 10 septembre 1749. *Grenet* ⁽¹⁰⁴⁾

Dans le passé, on tenait compte de la position de la lune au moment de l'abattage des arbres, la coupe devant intervenir alors que la sève est au point bas. Le mouvement de la sève

(102) *De hertogen van Arenberg waren immers sedert 5 maart 1576 prinsen van het H. Roomse Rijk.* J.-P. TYTGAT, *De Capucijnen hebben Edingen verlaten*, dans HOLVEO XXIV, p. 222.

(103) Au sujet de la période depuis la victoire de Fleurus (26/6/1794), jusqu'au retour ducal le 7 septembre 1803, et en particulier les raisons du refus ducal de réintégrer les Pays-Bas, entraînant de facto le séquestre des biens d'Arenberg, voir, J.-P. TYTGAT, *Een blinde hertog*, pp. 20-22, dans l'ouvrage collectif *De blinde hertog*.

(104) Charles Grenet (1722-1798), receveur ducal (1765), et bailli d'Enghien (1777), immatriculé à l'Université de Louvain en 1741, seigneur de Lysbroek depuis 1749, receveur de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai pour son patrimoine à Enghien. J.P. TYTGAT, *Archives d'Arenberg à Enghien Documents concernant le couvent de Nazareth (1503-1797)*, dans ACAE, t. XXX, 1996, p. 32, n. 69. Voir aussi la note très complète de J. MIGNON, *Het aanleggen van de steenweg Ath-Edingen-Halle, de eerste ontworpen moderne steenweg in het land van Edingen 1765-1769*, dans HOLVEO IX, 1981, p. 225, n. 100. Au sujet de la famille Grenet, en particulier les seigneurs de Cailbert, voir aussi R. GOFFIN, *La seigneurie foncière de Cailbert depuis le XVIe siècle*, dans ACAE XII, 1960, pp.73-83. Le père de Charles Grenet, Adrien-Joseph-Ghislain (1693-1742), et son grand-père, Jean-François, furent tous deux receveurs des droits casuels du duc d'Arenberg (1680 et 1713).

semble en effet lié à celui de la lune ⁽¹⁰⁵⁾, la position la plus favorable de l'astre étant le passage de la pleine lune à la nouvelle lune. Cette pratique remonte au moyen-âge; elle était respectée jusqu'au Japon où *les troncs étaient sciés seulement à la lune noire lorsque la montée de la sève est arrêtée* ⁽¹⁰⁶⁾.

La gestion économique des bois était à cette époque une chose importante. Les charges fiscales et frais d'exploitation, les pertes pour faits de guerre faisaient, nous l'avons vu, l'objet de toute l'attention ducale. Il y a à cela une raison évidente, à savoir que le bois était devenu une marchandise fort onéreuse et on peut considérer qu'une véritable crise énergétique sévit dans les Pays-Bas méridionaux: *le bois, dans cette fin de XVIIIe siècle, équivaut au pétrole d'aujourd'hui, fournissant tout à la fois le combustible et le matériau. La peur de le voir manquer un jour ne fait que refléter son hégémonie* ⁽¹⁰⁷⁾. On retrouve la même situation en Angleterre: *There is clear evidence of a timber and fuel crisis in Great Britain in the 17th century* ⁽¹⁰⁸⁾. Cette "crise" du bois correspond d'ailleurs à l'essor des mines de charbon estimées au nombre de 120 autour de Mons en 1697.

Brièvement, disons deux mots de l'organisation du personnel des bois. Le grand patron en ce domaine à la cour d'Enghien est le bailli des bois, que le duc appelle dans ses actes écrits *Notre officier commis à la direction des bois*. Ce dernier a juridiction non seulement sur le bois de Strihoux, mais sur l'ensemble des bois de Monseigneur dans la terre d'Enghien.

En dessous de cet officier supérieur, opérait le *garde-chasse et garde forestier de la terre d'Enghien* dont la fonction se situait plus sur le terrain et moins dans l'administration.

Venaient ensuite les *gardes forestiers de la terre d'Enghien*

(105) *La croyance populaire a toujours pensé que les phases de la lune influençaient les événements terrestres: elles n'agissent pas seulement sur le flux et le reflux des océans, mais aussi sur le mouvement ascendant ou descendant de la sève dans les végétaux.* M. CAZENAVE (dir.), *Encyclopédie des symboles*, Turin, 1996.

(106) Explication complémentaire due à B. ROOBAERT; D. BUISSON, *Temples et sanctuaires au Japon*, p. 18, Paris, 1981.

(107) C. VANDENBROEKE, *De problematiek van de energievoorziening in de zuidelijke Nederlanden en inzonderheid in Vlaanderen (XVde-XIXde eeuw)*, dans RBPH, n° 73, 1995, p. 968.

(108) Id., p. 967.

chargés de la surveillance d'une forêt ou d'un bois en particulier. Les *gardes ambulants*, quant à eux, avaient la faculté de se déplacer du bois de Hoves au bois d'Enghien, au bois de Strihoux ou ailleurs. Quelques exemples de nominations font apparaître ces différentes fonctions.

Le 3 janvier 1710, Léopold-Philippe, 4^e duc d'Arenberg, nomme *Bernard de Bande en qualité de garde forestier général des bois et forêts de la terre d'Enghien aux lieux et place d'Adrien van Wetter, décédé* ⁽¹⁰⁹⁾.

Le 1^{er} octobre 1712, le duc ordonne à *tous ses gardes forestiers et gardes-chasse des bois et terre d'Enghien d'empêcher quiconque d'y chasser sans autorisation* ⁽¹¹⁰⁾.

Le 26 septembre 1747, Christophe Fritz reçoit la charge de *garde-chasse et garde forestier de la terre d'Enghien* ⁽¹¹¹⁾.

Ce personnage est remplacé dans sa charge le 6 avril 1750, par Lambert Sidel (art. 190).

Le 16 juillet 1752, Gery Brancart est nommé garde-chasse des bois de Hoves et de Strihoux (art. 215) ⁽¹¹²⁾.

Les gardes-chasses, censés empêcher le braconnage, participaient parfois en personne aux délits; c'est ainsi qu'en 1812, on voit les *gardes du bois de Strihoux Colmant et Fiefrez, mis au rapport à Hérinnes pour contravention aux lois sur la chasse et les permis de ports d'armes* (SEC 607).

Guillaume Aubleu, de Petit-Enghien, est condamné le 19 février 1729 à payer 26 livres pour l'abatage illégal d'un arbre au bois de Strihoux ⁽¹¹³⁾. De même la fille de Jean Meurisse de

(109) J.P. TYTGAT, *Répertoire des registres des patentes, ordres et commissions concernant les villes, terre et pairie d'Enghien ...*, dans ACAE, t. XXV, 1989, p. 175. Au sujet de cette fonction de garde forestier, voir dans ce même article les postes 5, 204, 217 et 218 (bois d'Acren), 6 et 121 (bois de Bassilly), 119 et 147 (bois de Lomberg à Castres), 189 (garde-chasse à Petit-Enghien), 202 (Herfelingen), 203 (garde-chasse et garde forestier à Oetingen), 209 (garde-chasse à Pepingen).

(110) ID., p. 177, item 27. Des exemples d'autorisations nominatives figurent aux articles 50, 157 et 179.

(111) ID., p. 192, item 145.

(112) D'autres nominations sont encore mentionnées en 1754 et 1767. J.-P. TYTGAT, *Repertorium van de registers...*, dans HOLVEO XXII, p. 76 et p. 85, 1994.

(113) J. DEPRETER, *Boeten betaald in het land van Edingen 1729-1730*, dans HOLVEO, IX, 1981, p. 38.

Petit-Enghien payait une amende de 3 livres la même année, pour avoir dérobé de jeunes pousses de chêne au bois de Strihoux, lesquelles appartenaient à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles. Des faits semblables à charge d'autres habitants de la seigneurie semblent assez fréquents.

Si le seigneur d'Enghien exerce la justice dans ses domaines, celle-ci était néanmoins régie par un règlement général imposé de longue date par le pouvoir comtal. En effet, les *Chartes Générales* édictées en 1619⁽¹¹⁴⁾ comportent un chapitre spécifiquement consacré au *Bailly des bois, de la grandeur et longueur des fasseaulx, fagotz et aultres bois*⁽¹¹⁵⁾.

Madame J. Dumont, nièce d'Ernest Matthieu, possède encore la bibliothèque et quelques archives ayant appartenu à l'historien d'Enghien. Grâce à son amabilité, nous avons pu consulter les registres d'exploitation des bois pour la période située autour de l'année 1800. A titre d'exemple, pour le Bois "d'Estrihoux", la coupe de 1807, répartie en 43 lots a rapporté 10.564 francs. On y retrouve des noms de famille bien connus des Enghiennois :

Guillaume Abeels	Petit-Enghien
Pierre Agneesens	Id.
Jean-Baptiste Antoene	Bierges
Joseph Barré	Enghien
Jean-Baptiste Bonnier	Bierges
Jeaan-François Brédat	Petit-Enghien
Paul Bertaut	Id.
Jean-Baptiste Baccart	Id.
Adolphe Cogneau	Petit-Enghien
Jean-Baptiste Cortenbosch	Enghien
Adrien Carpin	Petit-Enghien
François Colman	Id.
Jacques Carlier	Id.

(114) Depuis 1598, les Pays-Bas espagnols, bien que sous la juridiction de Madrid, étaient devenus autonomes, sous la conduite des archiducs Albert et Isabelle (fille de Philippe II). C'est dans le cadre de leur politique de pacification que ces "Chartes Générales" furent promulguées.

(115) M. Ch. FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut, t. II, Chartes générales 1619*, ch. CXXXIII, pp. 472-477, Bruxelles, 1873.

Louis Crusener	Enghien
Pierre Cuvelier	Petit-Enghien
Veuve Dufour	Enghien
Jean-Baptiste Detrie	Petit-Enghien
J. Devleminchx	Enghien
Henry Durand	Hautecroix
Léonard Demil	Petit-Enghien
Jean Descleves	Id.
Nestor Denayer	Id.
Augustin Druot	Id.
Pierre Defeydt	Id.
Jacques Decorte	Hautecroix
Michel Gaudy	Petit-Enghien
Joseph Malacort	Id.
J. Malbrain	Enghien
Pierre Pardoens	Hérinnes
Chrétien Pauwels	Enghien
M. Parmentier	“Le Maire”
Charles Rigoux	Bievène
Jean-François Soumillion	Petit-Enghien
Jean Soumillion	Hérinnes
Philippe Spinet	Enghien
Pierre François Tassignon	Petit-Enghien
Jean-Baptiste Vandeneuker	Hérinnes
François Vanlaetem	Sainte-Renelde
François Vandermersch	François
Luc Vandamme	Enghien
André Vanvaremborg	Rebecq

On remarque, d’une part, que beaucoup d’acheteurs se regroupent pour acquérir un ou plusieurs lots. D’autre part, le nombre d’acheteurs n’est pas proportionnel aux volumes achetés : on voit par exemple les coupes de 1809 au Bois d’Enghien réparties seulement sur 12 acheteurs pour une valeur importante de 9.501 francs.

Un seul acheteur acquiert en général plusieurs lots. C’est ainsi que Michel Chevalier, de Silly, achète 15 lots au Bois d’Enghien en 1809. Charles Louis Boette en acquiert, à lui seul, 63 dans le même bois, la même année. Antoine Mariscal, de Vollezelles, achète toute la coupe du bois du même nom en 1809.

LE STRIHOUX D'AUJOURD'HUI

En ce qui concerne le proche passé, le plan cadastral de Philippe-Christian Popp (Petit-Enghien, section A, c. 1850, 1/5000e) permet de repérer les noms de lieux et en particulier les noms de drèves qui témoignent de l'histoire du bois de Strihoux. A cette époque, pour le seul territoire de Petit-Enghien, la superficie approximative du bois de Strihoux peut être évaluée à 172 ha.

CHEMIN ENGHIEN-BOGAARDEN

Ce chemin, dans sa traversée du bois de Strihoux, est l'actuelle drève de la Chapelle, prolongée par les rues Caremberg et de Strihoux. La plupart des cartes anciennes ⁽¹¹⁶⁾ mentionnent la localité de Bogaarden.

On distingue fort bien le tracé de ce chemin dans son intégralité sur la carte de Capitaine ⁽¹¹⁷⁾. Cette localité revêtait une certaine importance à l'époque puisqu'elle fut érigée en comté par décision de Charles II roi d'Espagne (14 mai 1670), en faveur de Charles-Antoine de Calonne. Ce dernier possédait aussi les seigneuries de Beert, Beringen et Schamelbeke. L'ensemble du patrimoine fut intégré dans le nouveau comté, connu alors sous le nom de *comté de Calonne* ⁽¹¹⁸⁾. Raison pour laquelle on trouve cette localité, aujourd'hui non remarquable, indiquée très clairement, et selon son importance pour l'époque, sur les cartes mentionnées ci-dessus dont celle du chevalier de Beurain ⁽¹²⁰⁾.

Bogaarden n'est pas repris comme tel dans le dénombrement de la seigneurie d'Enghien (1466). Néanmoins, au XVII^e s., la seigneurie de Bogaarden était un fief de la cour féodale d'Enghien, sans doute comme arrière-fief de Pepingen.

(116) A titre d'exemple, *Comitatus Hannoniae Episcopatus Cambresis Descriptio. Auctore F. De Wit. Gedrukt te Amsterdam by Frederick de Wit in de Calversraat by den dam in de witte Pascaert*. Cette carte (c. 1710) indique *Bogaerde* et montre le bois de Strihoux qui s'étend à l'époque, du village de Petit-Enghien à Hautecroix. *Bougarde*, également orthographié à l'époque *Bogaerde(n)*, est située en Brabant, à 2 km à l'est d'Heikruis (S-O de Pepingen).

(117) L. CAPITAINE et CHANLAIRE, *Carte chorographique de la Belgique*, n° 36, Nivelles. Paris, 1792-1794. Ces cartes n'indiquent pas les latitudes et longitudes.

(118) L. EVERAERT, J. BOUCHERY, *Geschiedenis van klein waalsch Brabant bevattende de gemeenten Pepingen, Bellingen, Beert, Bogaarden, Leerbeek en de abdij van Catimpert*, p. 151, Antwerpen, 1878.

CAREMBERG

Une partie importante de ce chemin porte aujourd'hui le nom de Caremberg qui désigne une *montagne* ou plus modestement un *lieu surélevé* où l'on trouvait des *cailloux*. La rue Caremberg commence dans le bois de Strihoux et se termine pratiquement à quelques centaines de mètres de la chaussée de Bruxelles, à hauteur de la rue Fontaine-à-Louche. Le plan d'Enghien et les cartes militaires actuelles indiquent aujourd'hui la *ferme de* (ou du) *Carenberg*⁽¹²⁰⁾ facilement repérable à un redant de la rue Caremberg et située entre la drève du Corps de Garde et la rue de Coquiane (au nord du chemin de fer).

L'actuel *Caremberg* est-il lié à l'ancien lieu-dit *Caillebert* (ou *Cailberg*⁽¹²¹⁾), qui se rapportait à un bois prolongeant le bois de Strihoux? Les deux noms sont d'une part très proches l'un de l'autre et, qui plus est, désignent des lieux situés au même endroit.

Au XVI^e s., la seigneurie de Cailberg était un fief ample de la cour féodale d'Enghien. Il comportait un manoir avec une tour et vingt-quatre bonniers de terre⁽¹²²⁾. Selon Goffin, la seigneurie de Caillebert portait aussi le nom vulgaire de *le sart*⁽¹²³⁾. Bien que les deux appellations soient fort dissemblables, il est courant de voir les habitants d'un lieu utiliser une dénomination

(119) G. BAVAY, *Steenkerque 1692*, p. 58, éd. crédit Communal, Bruxelles, 1992. Jean de Beaurain, ingénieur-géographe (1696-1771), est l'auteur de la *Description topographique et militaire des campagnes de Luxembourg, de 1690 à 1694*, 3 vol., Paris, 1756.

(120) Construite en 1771; les terres appartenant à la ferme Caremberg atteignaient la chaussée Enghien-Hal. La chapelle Saint-Hubert (face à la pharmacie Baudoux), appartient à la ferme Caremberg; une pierre bleue sous l'autel porte l'inscription: *Cette chapelle est bâtie par les enfants de François Philippe Jacquet et Marie Joseph Tassignon en l'honneur de Saint Hubert pour le bien être de la famille*. Les propriétaires actuels de la ferme sont Mr et Mme Vandermotte (qui succèdent aux Vandereecken).

(121) R. BILLIET, *Toponymie van Herne*, p. 101, Bruxelles, 1955. A noter qu'un fief *Caillebert* existait aussi (1423) dans la paroisse de Marcq. C. KEUSTERMANS, *Cour féodale*, p. 10.

(122) R. GOFFIN, *La seigneurie foncière de Caillebert depuis le XVI^e siècle*, dans ACAE, t. XII, 1962, p. 70. L'auteur ajoute que des toponymes similaires ont été repérés à Marcq et Hoves. Il en déduit que le bois de Strihoux pouvait éventuellement s'étendre jusqu'à ces localités? Id., *Généalogies enghiennoises*, 7 vol., t. II, p. 183, n. 243. Au XV^e siècle, cet auteur cite Marie et Jehan Scaillebert.

(123) *Sart au bos de Strihout* indique bien la liaison entre la seigneurie de Caillebert dite *Le sart* et le bois de Strihoux. Cartulaire des rentes de Petit-Enghien, 1409, Inv. Mangano n° 325. J. VERBESSELT, *Langs de taalgrens in Brabant*, dans ESB, 1987, p. 145.

indiquant clairement la localisation (*le Sart*, lieu défriché) plutôt qu'un nom propre (*Cailbert*). Ceci renforce la liaison entre cette seigneurie et le bois de Strihoux.

Après les *du Bois*, les *du Welz* et les *Coullemont*, ce sont les *Grenet* qui furent seigneurs de Cailbert (1678). Vers les années 1700, Alexis-Nicolas Grenet de Cailbert vendit sa seigneurie à Henry de Boudry. Divers transferts, impliquant les familles Pletincx, Baccart ⁽¹²⁴⁾ et Devleminck, finirent par attribuer le manoir à son dernier propriétaire Madame N. Devroede (1945) ⁽¹²⁵⁾.

La carte de Capitaine (1792) semble apporter une réponse à la question posée ci-dessus: l'actuelle ferme *Caremborg* y est en effet désignée par *Caillemergh du Sart* ⁽¹²⁶⁾, indiquant ainsi l'identité des deux appellations. Soixante ans plus tard (1852), le géographe Vandermaelen indique (toujours au même lieu): *F de Carenberg*. La carte de Ferraris (1771), mentionne la *Cense Caillemergh*, confirmant l'interprétation ci-avant. De plus, les couleurs de cette carte permettent de constater l'étendue du bois de Strihoux à cette époque où l'essartage est en progression: le bois couvre encore toute la surface jusqu'à la ferme Caremborg au-delà de laquelle (vers Enghien) on trouve des bois de basse futaie puis des champs. Cette situation est également discernable sur la carte de Capitaine. La dénomination actuelle "Caremborg", se rapporte donc à l'ancienne seigneurie de Cailbert, dont la ferme du même nom est encore le témoin.

DREVE DES QUATRES CARMES

Pierre Colins écrit: *l'an 1412 Pierre de Luxembourg seigneur d'Enghien posa la première pierre de ce beau cloistre des Carmes, qu'on dict S. Jean, hors la porte d'Enghien, que j'ay veu en bel estat, iusques au mois de May 1578. Je diray*

(124) On trouve un *fief lige de 6 journels en la couture de Strihoux* appartenant en 1768 à Thomas-Joseph Baccart. De même, un *fief lige de 9 journels, en la couture de Strihoux*, propriété (en 1773), de François Pletincx. Enfin, *Marie-Josèphe de Boudry*, dame de Montroeil, est propriétaire de la *seigneurie du Sart* en 1769. J. BOSMANS, *La féodalité au pays d'Enghien*, dans ACAE, t. I, 1880, pp. 28-29.

(125) Id., pp. 71-84.

(126) L. CAPITAINE et CHANLAIRE, *Carte chorographique*.

après pourquoi et comment il a été demoly ⁽¹²⁷⁾.

Le massard de la ville signale d'ailleurs la visite à Enghien du provincial des Carmes le 16 juin 1456 ⁽¹²⁸⁾ et, la même année, au jour de la procession, la ville offrait *aux religieux des carmelites de Saint Jehan du vin du Rin et du vin vermeille*.

L'apparition des Carmes à Enghien pourrait être légèrement antérieure à 1412, s'il s'avérait exact qu'un paiement de rente eut lieu en 1401 ⁽¹²⁹⁾. *La première mention de la chapelle de Saint-Jean remonte à 1339; elle possédait alors 22 verges de terre dans la poesté de Hérinnes* ⁽¹³⁰⁾. La chapelle est donc antérieure à la fondation du couvent. Ce dernier, -comme c'était souvent le cas-, s'est implanté en un lieu où la dévotion à l'apôtre et probablement les pèlerinages étaient déjà bien établis ⁽¹³¹⁾.

Le plan de Jacques de Deventer (1558) ⁽¹³²⁾ indique *Carmelite* (extra muros), au croisement de la *ruelle allant de ladite Chimentiere à l'église de Saint Jehan (1548)*, et du *Chemin de la Valise* ⁽¹³³⁾. Au milieu du XVI^e siècle, le couvent des Carmes se situait donc approximativement à l'arrière de l'actuelle gare d'Enghien, au niveau de la chaussée d'Asse. Si l'on en juge par la figuration du couvent sur le plan de ce géographe, l'implantation devait être fort importante: la surface occupée par le couvent des Carmes est en effet équivalente à celles cumulées, de l'hôpital Saint-Nicolas et du couvent des Augustins!

(127) P. COLINS, *Histoire.*, p. 158.

(128) Compte de massarderie 1456 -1457, a.s., p. 73, art. 1, p. 74, art. 2. Voir aussi le compte 1480 - 81, p. 41, art. 3.

(129) Il s'agit, selon Goffin (V/189), d'une rente payée aux Carmes d'Enghien par Vanderouderlingen pour des biens situés à Hérinnes. Voir aussi à ce sujet R. BILLIET, *Cartularium ... Vilebeke*, dans ESB, 1939. Les AEM conservent un censier des Carmes du début XV^e s.

(130) J. VERBESSELT, *De verdeling en rechtstoestand van de gronden in het Hernegeewoud in de 14e en 15e eeuw*, dans ESB LVII, 1974, p. 340.

(131) B. ROOBAERT, *Deux recluseries près d'Enghien en 1345*, dans BCAE 13, pp. 262-263, 1996.

(132) J. de DEVENTER, *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle Cent plans*, reproduction IGN, C. Ruelens (dir.), 15^e liv., Bruxelles. Au sujet de ce géographe, voir la note très complète de Y. DELANNOY, *Moulins et meuniers de la ville d'Enghien*, dans ACAE, t. XXV, 1989, p. 42, n. 6.

(133) Citation de E. Matthieu relative au plan Deventer.

A la suite des troubles religieux de la seconde moitié du XVI^e siècle, les Carmes émigrèrent “en ville” et installèrent leur nouveau couvent au marché aux poissons de l’époque (croisement des rues d’Hérinnes et de Sambre) ⁽¹³⁴⁾. Au XVIII^e siècle, ce couvent n’existait donc plus dans sa localisation initiale, raison pour laquelle le comte de Ferraris renseigne pour ce lieu, la *Chapelle St Jean*. Les cartes postérieures indiquent encore *Chap. St Jean* ⁽¹³⁵⁾ ou simplement *Chap* ⁽¹³⁶⁾. On trouve également (1753) un fief ample *près de la chapelle St-Jean* appartenant à l’église paroissiale d’Enghien et un autre *fief en la couture St-Jean* dont la propriétaire (1754) était Dorothee de Bourgogne ⁽¹³⁷⁾.

Mais pourquoi “quatre” carmes? Ne s’agirait-il pas plutôt de quatre arbres du type charme. “Carpinus”, en latin classique, serait devenu “carmus” ou “carmenus”, ayant alors évolué vers le mot “charme” en français ancien. A l’encontre de cette hypothèse, citons le *Karmelietenbos* ou *bois de Saint-Jean*, situé sous Hautecroix (2 ha 74 a 51 ca), sans aucun doute dans la partie nord du bois de Strihoux, qui fut acheté par le duc d’Arenberg à François Pardoens et Charles-Louis Slingeneyer le 29 juillet 1806 ⁽¹³⁸⁾.

Par ailleurs, il existe dans le bois de Strihoux, sur la commune de Bierghes, un lieu-dit *bois des Moines* ⁽¹³⁹⁾. Ce bois et la

(134) J.-P. TYTGAT, De kapel van Sint-Sebastiaan te Edingen, dans HOLVEO, XVII, 1989, pp. 129-140. L. HOFFMANS, *Une découverte archéologique à Enghien La première pierre du couvent des carmes chaussés en 1631*, dans ACAE, t. IX, 1952, pp. 297-300.

(135) Carte de Vander Maelen 13', Enghien.

(136) Carte du dépôt de la guerre, feuille XXXVIII, 1873.

(137) J. BOSMANS, *La féodalité*, p. 30, n° 30 et 39.

(138) J.P. TYTGAT, *Bossen en molens in het land van Edingen, eigendom van de Hertog van Arenberg in 1820*, dans Holveo XXIII, 1995, p. 97.

(139) Ce bois figure sur la carte du chevalier Beaurain sous le nom de *Menken Bosc*. Il touche, au sud, au *Bois de Triou* et, au nord, au *Cruken Bosc*. On trouve également le *Bois des Moines* sur la carte de Vander Maelen (1851), où il déborde largement de l’autre côté de l’actuelle rue du Radoux. Les localisations de ce lieu-dit et de l’actuelle drève de ce nom se situent nettement plus à l’est que celle des géomètres Beerens et Blanchart dans l’acte de vente du bois de Strihoux au baron François Empain en 1928-1929, et dont il sera question plus loin dans cet article. Les cartes d’état-major actuelles (IGM 1964, planche 38 3-4 et IGNB 1993 M 834, planche 38 3-4) ne mentionnent pas le nom. Il en va de même pour la carte française d’époque impériale, décrite plus haut. Le parcours de l’actuelle *drève du Bois des Moines* (Monnikenbosdreef) se situe, pour quelques mètres, sur Petit-Enghien, le reste étant sous Bierghes.

drève du même nom, à proximité l'un de l'autre dans la partie nord du bois de Strihoux, doivent-ils leur nom aux Carmes d'Enghien, Enghien ou, au contraire, se rapportent-ils aux moines prémontrés de Ninove dont l'importante abbaye norbertine possédait des biens à Saintes, Petit-Enghien et Bierghes⁽¹⁴⁰⁾? Un acte de décembre 1223 indique en effet qu'Englebert d'Enghien marque son accord quant au don effectué par son vassal Adam de Boutebrugge au profit de l'abbaye de Ninove et concernant sept bonniers de bois situés au Vieux Risoir sur la paroisse de Hautecroix⁽¹⁴¹⁾. Une carte du fonds d'Arenberg ne laisse aucun doute quant à ce sujet; il indique en toutes lettres: *bois des moines de Ninove*⁽¹⁴²⁾.

Enfin, ajoutons que les Carmes aidaient régulièrement le curé de Petit-Enghien dans son ministère paroissial. Le semainier 1775-1782 mentionne à plusieurs reprises *le pere Carme confessa en françois et flamend*. Ce n'est qu'un argument de plus qui montre que le couvent des Carmes participait à la vie locale⁽¹⁴³⁾.

Tenant compte de l'argumentation ci-dessus et du fait que le couvent des Carmes était très proche du bois de Strihoux, - d'autant que ce dernier était alors beaucoup plus étendu que de

(140) Remercions Luc Delporte de nous avoir indiqué cette piste, certes inattendue des possessions norbertines au bois de Strihoux. Au sujet de cette abbaye, voir *Monasticon Belge*, t. VII, Province de Flandre Orientale, 3e vol., pp. 485-535. Dédicée aux saints Corneille et Cyprien, fille de l'abbaye de Parc à Héverlée, l'abbaye de Ninove fut créée en 1137 par Gérard, seigneur de Ninove (p. 496). Remarquons que les Prémontrés ne sont pas des "moines", mais des chanoines réguliers vivant en communauté selon la règle de Saint-Benoît.

(141) A. WAUTERS, *Table chronologique*, t. III, p. 602, Bruxelles, 1871. Cet acte est publié in extenso dans J.J. DE SMET, *Recueil des Chroniques de Flandre, Codex diplomaticus abbatiae Ninovensis*, t. I, p. 848, Bruxelles, 1841. Le *Monasticon* indique (p. 490) que le géomètre Philippe de Deyn évalua les possessions abbatiales en 1641-46. Fonds G. SPEECKAERT, Arch. paroissiales de Saintes. Au sujet de la ferme de Boutebrugge, située à Hautecroix, voir J. VRANCKEN, *Payottenland een land om lief te hebben*, p. 181, Ternat, 1982.

(142) AGR, Fonds d'Arenberg, Inv. Van Rie, *Cartes et plans*, VR 197, bobine 02, 1-606, photo 737. Les cartes et plans ont fait l'objet d'un relevé informatisé de 3090 documents graphiques. L'ensemble des plans est maintenant consultable sur microfilm. M. Wilfried Ost a assuré le classement du fonds d'Arenberg aux AGR. Nous le remercions de nous avoir remis un relevé informatisé de l'inventaire des cartes et plans. Une copie de ce document sera remise à la Bibliothèque du CAE.

(143) Les Capucins également assuraient de nombreux services religieux dans les paroisses environnantes. J.-P. TYTGAT, *De Kapucijnen hebben Edingen verlaten*, dans HOLVEO XXIV, p. 220.

nos jours et atteignait la chaussée Brunehaut ⁽¹⁴⁴⁾ -, nous proposons de conclure que le nom de la drève des Quatre Carmes trouve son origine dans cette importante fondation religieuse implantée aux portes d'Enghien au début du XVe siècle et qui se trouvait très exactement dans l'axe du prolongement de la drève en question.

DREVE DU CORPS DE GARDE

Y-avait-t-il un corps de garde justifiant l'appellation actuelle et déjà fort ancienne de la drève du même nom? Un tel bâtiment, sans doute de faible ampleur, qui plus est, non remarquable, est difficilement repérable sur les cartes anciennes. Seules, les archives pourraient nous renseigner avec certitude sur la localisation du "corps de garde" du bois de Strihoux.

La carte de Ferraris (1771) montre la drève du Corps de Garde dans sa configuration actuelle avec un parcours à angle droit. A l'endroit précis où la drève rejoint la grand' route, figure un petit bâtiment qui marque l'entrée du bois. Le plan cadastral de Popp indique au même endroit une construction en L (réf 490) ⁽¹⁴⁵⁾. Il est fort probable qu'il s'agit là de la maison de garde du bois de Strihoux.

Plus clairement, la carte de Capitaine (1792) indique la mention *Barrière* à l'endroit concerné mais ceci ne permet pas de conclure à la présence du Corps de Garde à cet endroit. On retrouve en effet d'autres barrières tout au long de la route Hal-Enghien, et encore sur le pavé d'Ath. Leur destination était parfois liée aux péages et contrôles féodaux de l'ancien régime et certainement aux relais de poste ou de diligence.

Enfin, en ce même lieu nous trouvons aujourd'hui deux piliers de pierre au millésime 1810. De sections carrées et à têtes pyramidales, ces massifs montrent des traces d'accrochage

(144) *Carte des camps de Soignies le 10 juillet et de Hoves le 1er août 1692*, par le chevalier de Beaurain, géographe du roy, dans G. BAVAY, *Steenkerque 1692*, p. 58, Bruxelles, 1992. Sur cette même carte, on notera la situation du *Bois de la Chartreuse d'Hérines* (incorrectement signalé *Bois de la Chartreuse de Leuze*), situé de l'autre côté de la chaussée romaine et touchant pratiquement, à cette époque, au *Bois de Triou*.

(145) Le plan parcellaire de la commune de Petit-Enghien indique aussi la *Maison de Garde* (réf 449). Elle ne concerne en rien le bois de Strihoux mais se rapporte à la ligne de chemin de fer Grammont-Nivelles qui croise la drève Cambier à cet endroit.

de l'ancienne barrière. Quatre autres bornes de pierre situées au même endroit ne comportent ni date ni signe lapidaire. Ils témoignent de l'importance antérieure de cette limite du bois de Strihoux.

C'est donc très probablement en ce lieu que se délivrait l'autorisation d'accès à la propriété seigneuriale du bois de Strihoux.

DREVE DES CATULAS

Le nom de la drève des Catulas trouverait son origine dans l'habitude qu'avaient les soldats espagnols de réquisitionner les biens des habitants de nos régions en exigeant de voir le contenu de leurs bagages et autres sacs: "Qu'as-tu là" serait devenu l'actuel Catulas? Le bois de Strihoux fut-il un repaire de brigands? Rien ne permet d'affirmer qu'un Robin des Bois se distingua dans nos régions ni que les habitants des environs s'y faisaient agresser. Comme toute forêt à cette époque, les lieux étaient évidemment propices au brigandage.

Madame Marcelle Thumelaire ⁽¹⁴⁶⁾ qui habite aujourd'hui la maison située face à l'ancienne "maison des voleurs", rappelle que la drève des Catulas portait antérieurement le nom de drève "Carloutch" du nom de l'ancien occupant de la dite maison.

DREVE DE LA CHAPELLE

Il est difficile de définir la date de construction de la chapelle, -située dans l'actuelle rue Caremberg, au delà de la drève du Corps de Garde, vers Enghien-, et sans doute à l'origine de l'appellation *drève de la Chapelle*. Jean-Louis Van Belle y a relevé un signe lapidaire reproduit d'ailleurs à plusieurs exemplaires ⁽¹⁴⁷⁾. Il s'agit de la lettre A avec la barre cassée en V. Malheureusement, cette marque n'est ni identifiée ni datée. Le même signe se retrouve à Enghien au 14, rue du Béguinage et au n° 23 de la rue du château. On peut toutefois préciser que les lettres alphabétiques n'apparaissent dans les marques de tailleurs

(146) Madame Marcelle Bosmans (° 1920), veuve Albert Thumelaire (° 1918). Ce dernier était le frère de Benoît et d'Irène Thumelaire. Irène, épouse Huylenbroeck est la mère de Madame Richard Weverberg.

(148) J.-L. VAN BELLE, *Signes Lapidaires. Nouveau dictionnaire*, p. 483. Braine-le-Château, 1994.

de pierre qu'à partir de 1660, lorsque l'alphabétisation du milieu carrier progresse suffisamment.

La chapelle figure sur la carte militaire française mentionnée plus haut (c. 1800) et sur la carte de Capitaine (1792). Ferraris (1771), à l'endroit précis de la chapelle, indique un petit bâtiment logé sur une parcelle triangulaire ⁽¹⁴⁸⁾ à front de rue. On trouve encore mention de cette chapelle en 1734 et 1735 ⁽¹⁴⁹⁾. La référence 82 indique que cette construction appartenait à la paroisse de Petit-Enghien. Nous avons donc deux dates extrêmes (deux terminus), à savoir que la chapelle existait en 1735 et qu'elle ne peut être antérieure à 1660.

La chapelle se trouve aujourd'hui sur la propriété de M. Tondeur, pour l'avoir acquis de M. Paridaens (à l'époque également propriétaire de la "Charrette" actuellement à M. Amelot). Antérieurement, elle aurait porté le nom de "Strooi-kapel", rappelant le toit de chaume qui la couvrait.

La vierge qui garnit l'autel, était vénérée pour les fièvres; chaque année, le lundi de Pentecôte, elle sortait en procession à Petit-Enghien ⁽¹⁵⁰⁾. Selon Jean Godet, la chapelle N-D des fièvres (O.-L.-V. der Koortsen) ⁽¹⁵¹⁾ n'est autre que l'ancienne chapelle Notre-Dame de la Paix. Il n'est pas tellement loin ce temps où de nombreux pèlerins accrochaient des morceaux d'étoffe au grillage de la chapelle au bois.

Le semainier du curé de Petit-Enghien ⁽¹⁵²⁾ mentionne

(148) Cette forme géométrique apparaît très clairement sur place.

(149) AACE, SEB 38 et SEB 39.

(150) Godet parle du "grand tour" (ou de grand tour de Saint-Sauveur) les lundis de Pentecôte et d'un "petit tour" le deuxième dimanche après la pentecôte. Il ne fait pas mention de la Vierge de la "Chapelle". J. GODET, *Jadis à Petit-Enghien*, p. 164, Bruxelles, 1967. Id., *Warelles au fil du temps*, dans ACAE, t. XI, 1959, p. 278.

(151) *Enkele pittoreske Hoekjes van Lettelingen*, dans HOLVEO, IV, p. 258. Cet article se réduit à quelques commentaires de photos de Petit-Enghien. L'auteur n'est pas précisé; il s'agit de A. ROEYKENS.

(152) Archives paroissiales de Petit-Enghien, semainier 1775-1782, reg. 10 x 31cm, pap., couverture parchemin, non paginé. 1776, semaine du 11e dimanche après la pentecôte: *mercredy c'est jeune a cause que jeudy c'est le jour de l'assomtion de la sainte vierge fête a garder auquel jour si le tems le permet apres les vespres on ira en procession conduire Notre Dame de paix a sa chapelle*. En 1777, le jour de l'assomtion de la sainte vierge fête très solemnelle, est signalé le vendredi de la 12e semaine après la pentecôte. La procession à Notre-Dame de la Paix est, cette fois, absente sans doute en raison de celle de Saint-Roch afin qu'il nous veuille preserver de toute maladie contagieuse. Aucune mention en 1778. Pour les années 1779, (11e dim.) 1780 (13e dim.) et 1781 (10e dim.), mêmes mentions qu'en 1776.

chaque année, le jour de l'assomption de la vierge si le tems le permet apres les vespres on ira en procession conduire Notre Dame de paix a sa chapelle. Elle aurait été construite par la Maison d'Arenberg ⁽¹⁵³⁾, à l'endroit d'un arbre miraculeux ⁽¹⁵⁴⁾ où serait apparue la Vierge.

Des vols ont fait disparaître les objets de culte de la chapelle, y compris les chandeliers. Seule, une figure d'ange, encore conservée, serait actuellement en restauration à l'abbaye de la Cambre.

MAISON DES VOLEURS

Quoiqu'on y trouve l'écriteau de ce nom, la maison des voleurs (dievenhuis) n'est nullement celle située à l'angle des drèves de la Chapelle et des Marguerites, habitée aujourd'hui par Madame Thumelaire et où, il y a quelques années encore, on pouvait consommer de bonnes bières et des tartines au fromage. Pour ceux qui se rappellent les années septante, ils savent que Madame Thumelaire descendait à la cave chercher les bouteilles de geuze qu'elle ouvrait religieusement avec un grand tire-bouchon à pression fixé sur le comptoir! Tout cela n'allait pas très vite, mais tant le cérémonial que la qualité et l'atmosphère pastorale en valaient la peine. Pas étonnant que bien des années avant, le bourgmestre Pierre Delannoy s'arrêtait volontiers à la maison Thumelaire pour y déjeuner à la bonne franquette lors de ses parties de chasse dans la région du Strihoux.

Il faut en effet savoir qu'après avoir acheté le bois de Strihoux (1928), le baron François Empain avait loué la chasse à une société de chasseurs comprenant Pierre Delannoy ⁽¹⁵⁵⁾, son frère Jules Delannoy qui habitait à cette époque le château du

(153) J. GODET, *Calvaires et chapelles en Hainaut*, n° VIII, mars 1955, pp. 8-9.

(154) On sait que le Frère Jean-Baptiste Lefèvre, docteur en Histoire (o.s.b., Maredsous), est un spécialiste du culte des saints en général et de leur aspect populaire en particulier. A propos des arbres sacrés, à "loques", à clous, et autres, voir J.-B. LEFÈVRE, *Quelques approches du culte des saints*, dans CHIREL, n° 10/3, Wavre, 1996.

(155) Y. DELANNOY, 150 ans de vie communale à Enghien, dans ACAE, t. XX, pp. 201-608.



Groupe de chasseurs près de la maison dite "des voleurs". (1938)



Maison dite "des voleurs" à la lisière du bois.

Risoir ⁽¹⁵⁶⁾, Charles Langhendries, de Petit-Enghien (ferme Querton), Georges Lebrun également de Petit-Enghien, Jean Siraut, d'Enghien, le pharmacien Van Cutsem, d'Enghien, M. de Malingreau et un certain Ectors. Ces chasseurs prenaient leurs repas à la maison, dite "des voleurs" ⁽¹⁵⁷⁾.

La photo ci-contre a été prise autour de l'année 1938. Les anciens y reconnaîtront peut-être quelques personnages très enghiennois: (de g. à d.), Charles Langhendries, Elie Corbier, Jules Limbourg, Albert Vos, Prosper Gabriels, Maurice Penninck, Marcelle Bosmans, Georges Quick, Marcel Mary ⁽¹⁵⁸⁾.

Quant à la maison des voleurs proprement dite, ce qu'il en reste, est situé en face de l'immeuble dont nous venons de parler. Il s'agit de cette mesure construite à l'époque avec des murs en torchis, un toit de chaume et au sol en terre battue. Ce souvenir du passé est devenu aujourd'hui une remise-étable. Nous reproduisons ci-contre l'une des rares photos d'époque qui la montre ⁽¹⁵⁹⁾ la Maison des voleurs dans son état primitif.

On a dit beaucoup de choses concernant cette "maison". Située sur le territoire de Bierghes, on ne sait rien de son origine,

(156) Jules Delannoy, avocat, résidant 50, rue de l'Aurore à Bruxelles avait loué le domaine du Risoir par bail du 1/4/1922 au 31/3/1934: château avec meubles, jardin potager, pavillon du garde, maison jardinier, chasse et pêche. Ce bail fut repris du 14/4/1930 au 31/3/1934 par Robert Hallet, administrateur-délégué de la Banque des Colonies, résidant 538, avenue Louise à Bruxelles. Son beau-fils Pierre Vermeersh, avocat, reprit le bail avant l'échéance du 1/4/32 et le prolongea jusqu'au 31/3/41. Malgré ces différents bailleurs, la famille Delannoy occupa le château depuis la fin de la première guerre (1914) jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Les droits de location de Hallet et Vermeersch ne concernaient sans doute que la chasse à l'exclusion du château. Fin 1940, M. Vermeersch a cédé son bail à la princesse Ruspoli, née marquise d'Assche, dont le mari était diplomate italien à Bruxelles. La marquise était l'amie du général von Falkenhausen qui tenait résidence à Seneffe, raison des visites régulières du commandant en chef au château du Risoir au cours de la seconde guerre. Baronne Antoine della Faille d'Huyse, *Relevé des locataires du Château du Risoir à Hautecroix, 1991*. Jules Delannoy fit rebâtir la chapelle Saint-Job (Hautecroix) en remerciement pour avoir échappé, à cet endroit, à un grave accident. J. VRANCKEN, *Payottenland*, p. 179.

(157) Dans les années 30, les gens de la "bonne société" d'Enghien, venaient en famille au bois de Strihoux manger des tartines de pain de ferme, au fromage blanc, et arrosées de la célèbre geuze! Madame Thumelaire, qui se fait vieille aujourd'hui, voue toujours un culte au souvenir de l'ancien maieur qui, dit-elle, peu de temps avant sa mort, avait souhaité revenir chez *Carlouch* pour revivre le temps passé et prendre un repas simple "comme avant". Remercions Monsieur Richard Weverberg qui a recueilli ces renseignements auprès de Madame Marcelle Thumelaire.

(158) Photo appartenant à Richard Weverberg.

(159) Nous devons cette photo à l'amabilité de Madame Marcelle Thumelaire et à l'intervention de son neveu par alliance, Richard Weverberg.

probablement liée à une maison de garde, habitée par les Bosmans, gardes-chasses de père en fils (sept génération selon Madame Thumelaire), pour le duc d’Arenberg. Quant à sa dénomination “des voleurs”, est -elle liée à un événement ou fait divers particulier, ou plus simplement à la pratique populaire visant à désigner un lieu éloigné de tout, peut-être quelque peu mystérieux, mais connu de tous ⁽¹⁶⁰⁾?

Il y a aussi ce prétendu tunnel qui “reliait” la maison des voleurs à la motte du Strihoux dite l’ermitage? Si nous nous référons à la tradition orale et à d’autres indices, il semble bien que le souterrain en question soit bien une réalité:

- En 1775, l’archiviste ducal P.J. Quittelier déclare, à propos de l’ermitage du Strihoux: *il ne reste plus aujourd’hui que les vestiges de cet ermitage et les sous terrains, dit-on, dans lesquels la tradition porte qu’on a encore trouvé des étaims* ⁽¹⁶¹⁾.

- Au siècle dernier et encore au début de ce siècle, on utilisait des “triqueballes” ⁽¹⁶²⁾ pour transporter les arbres. L’un de ces transporteurs de Petit-Enghien, nommé Spruyt, aurait vu son charriot s’effondrer dans une cavité qui correspondait au parcours du tunnel reliant la maison des voleurs à l’ermitage.

- Dans le même ordre de récit, un cheval abrité dans la grange-remise, (seul vestige de l’ancienne maison des voleurs) serait tombé dans un trou à l’endroit de l’entrée du tunnel.

- Enfin, lors de l’urbanisation du bois de Strihoux dans les années septante, les fondations routières ont fait apparaître la vouûte du fameux tunnel.

- A propos de la “motte de Strihoux”, nous avons rappelé que ces constructions féodales comportaient souvent un tunnel de fuite. Serait-ce là l’objectif du “tunnel” aboutissant à la

(160) Les toponymistes vont d’ailleurs dans ce sens: “dievenhuis” = maison isolée, L. Van DURME, *Toponymie van Velzeke-Ruddershove en Bochout*, p. 121, Gand, 1988.

(161) *Mémoire pour servir à l’histoire de la ville, terre, pairie et seigneurie d’Enghien* (1775) cité par Y. DELANNOY, *A propos de la motte de Strihoux*, dans ACAE XIV, 1966, pp. 97-98.

(162) Triqueballe : fardier utilisé pour le transport de fardeaux longs, en particulier des fûts d’arbres. Le triqueballe comporte deux roues, fixées sur un seul essieu supportant la charge par attache pendulaire.

maison des voleurs? La distance d'environ 800 mètres ⁽¹⁶³⁾ entre les deux extrémités potentielles est plausible pour une évacuation d'urgence.

Ce sont quelques indices, mais, seules, des fouilles archéologiques permettraient de répondre avec certitude à la question de l'existence, du parcours et de l'objet du "tunnel" de la maison des voleurs.

EMPAIN

Il nous reste à dire un mot des Empain dont la présence se manifeste au bois de Strihoux au début de ce 20^e siècle. En 1928, le baron François Empain achète le bois de Strihoux au profit de ses trois filles, Marguerite, Marie-Christine et Ghislaine. Cette opération immobilière a nécessité plusieurs actes notariés, tenant compte des trois bénéficiaires et des différents propriétaires du bien.

L'acte notarié ⁽¹⁶⁴⁾ passé le 26 mars 1928, par devant le notaire Victor Scheyven met en présence:

- Isaac Alexandre, expert immobilier, représentant Alfred LÖWENSTEIN ⁽¹⁶⁵⁾, lequel réside rue de la Science, n° 35 à Bruxelles et est le propriétaire du bois de Strihoux;

- Marie-Christine EMPAIN ⁽¹⁶⁶⁾, représentée par son père,

(163) Cette distance n'a pas été mesurée sur le terrain. La carte de Vander Maelen (1/20.000e) donne un espace de 800 m. Id. pour la carte IGN (1/25.000e) actuelle. La carte de Ferraris (1/15.000e) donne 900 m. Quant à la carte de P.C. Popp (1/5000e), elle indique 850 m.

(164) AFE, Acte de vente Löwenstein/ Empain, du 26 mars 1928.

(165) Alfred LÖWENSTEIN, résidant 35 rue de la Science, né à Bruxelles le 11/8/1877, Commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, Chevalier de la Légion d'Honneur, décédé accidentellement le 4/8/1928. William Norris a mené son enquête sur la mort du financier et, pour de sérieuses raisons, estime le suicide impossible. L'auteur penche raisonnablement pour le crime commandité. Effectivement, l'empire financier d'Alfred Löwenstein s'opposait à bien des intérêts. W. NORRIS, *The man who fell from the sky*, Viking Press, Canada, 1987. J. de LAUNAY, 1929: *La mort mystérieuse du banquier belge Loewenstein*, dans Paris-Match, 1^{er} mai 1987. T.C. *Qui a tué Loewenstein*, dans Tendance, 8 oct. 1987. M. BRUGENEUR, *Vie et mort d'un aventurier de génie Alfred Loewenstein*, dans La Métropole, 23 et 24 août 1963. Remercions M. Vincent Misonne qui nous a communiqué un dossier d'information relatif à Alfred Löwenstein. La procuration donnée à Monsieur Alexandre avait été reçue à l'ambassade de Belgique à Londres l'année précédente, à savoir le 8/9/1827.

(166) Marie-Christine-Louise-Ernestine-Françoise-Ghislaine EMPAIN, née à Bruxelles le 21/2/1923 n'avait que cinq ans au moment de l'acte. Elle est aujourd'hui Madame Ivan de Braconier d'Alphen et réside au bois de Strihoux, rue Caremberg n° 143.

le baron François Empain, tous deux domiciliés rue Zinner n° 1 à Bruxelles.

L'acte de vente porte sur une superficie de 42 ha 24 a 30 ca, entièrement située dans la section cadastrale A (n° 525-525), limitée à l'ouest par la drève du Corps de Garde, à l'est par celle des Catulas, au sud par la drève de Hautecroix et au nord par la propriété du vicomte Jolly. L'extrait du plan cadastral (1/2500e) qui accompagne l'acte de vente, est dressé par Monsieur Beerens, géomètre juré à Enghien.

Selon l'acte notarié qui précise l'origine du bien, Alfred Löwenstein avait acquis le bois de Strihoux de la princesse et duchesse Sophie-Héloïse d'Arenberg, douairière du prince Jean-Baptiste-Engelbert d'Arenberg (1850-1914) ⁽¹⁶⁷⁾. Ce transfert de propriété, réalisé le 14 novembre 1918 par acte du notaire Taymans, se situe trois jours après l'armistice de la première guerre mondiale. La sage décision de la princesse de se séparer de ce bien est sans doute lié aux éventuels séquestres qui allaient frapper sa famille, suite à la reconnaissance de sa nationalité allemande en 1854.

La vente de la princesse d'Arenberg à Alfred Löwenstein à la fin de la guerre 14/18, devait d'ailleurs donner lieu à une assignation par l'huissier Palms le 30 juin 1920, visant à déclarer cette vente nulle au profit du séquestre dont fut effectivement frappée la venderesse. Le 13 mai 1921, le tribunal de 1ère instance de Bruxelles actait cependant le *désistement consenti par le séquestre*. La transaction Arenberg-Löwenstein s'en trouvait donc définitivement validée.

Alfred LÖWENSTEIN, étant subitement décédé peu de temps après le premier acte décrit ci-dessus, c'est avec sa

(169) Le bois de Strihoux était donc aux mains du beau-frère du duc régnant pour l'avoir reçu au titre d'un acte de partage passé devant Maître Taymans le 9 novembre 1898. Ce même acte de partage au profit de Jean-Baptiste d'Arenberg en 1898, est mentionné dans l'origine de propriété d'un acte de vente du 2 janvier 1910 (Bombois-Vekens) concernant une propriété rue de Coquiane, jouxtant la chapelle Saint-Hubert (face à la pharmacie Baudoux). Cette chapelle se rattache à l'histoire du Strihoux, puisque, depuis sa construction en 1771, elle appartient à la ferme Caremberg dont les terres atteignaient la chaussée Enghien-Halle. Une pierre bleue sous l'autel porte l'inscription: *Cette chapelle est bâtie par les enfants de François Philippe Jacquet et Marie Tassignon en l'honneur de Saint-Hubert pour le bien être de la famille*. Les actuels propriétaires de la ferme Caremberg sont M. et Mme Vandermotte; ils succèdent aux Vandereecken. Remercions M. Ivan Baudoux qui nous a donné copie de l'acte du 2 janvier 1910.

veuve, Madame Madeleine-Hélène Misonne, que le baron Empain traitera l'achat d'une partie complémentaire du même bien, toujours au profit de sa fille Marie-Christine. Le nouvel acte du notaire Scheyven est daté du 26 août 1929 et précise que la venderesse agit en son nom et en celui de son fils mineur Edmond Löwenstein ⁽¹⁶⁸⁾.

La surface vendue est, cette fois, de 69 ha 25 a 97 ca et se situe à l'est de la drève des Catulas. Cette propriété est limitée, selon le plan des géomètres et Beerens et Blanchart, par le chemin d'Enghien à Bougarde (actuelle drève de la Chapelle) au sud, par la drève des Ormes à l'est, et par la propriété du vicomte Jolly au nord. Cet ensemble se répartit sur trois communes: le *Water Bosch* à Hautecroix, le *bois des Moines* sous Bierghes et le *bois de Strihoux* à Petit-Enghien.

Ce que le géomètre appelle ici le *Water Bosch*, s'identifie avec le *Wauterbos* situé sous Hautecroix, d'une contenance de 56 ha. Ce domaine était la propriété du comte de Clerfayt qui le vendit au duc d'Arenberg le 16 juin 1809 ⁽¹⁶⁹⁾. En 1749, ce fief comportait 42 *bonniers de bois nommé le Grand Wauter-Bosch*. Le propriétaire, *François-Charles de Croix, comte de Clairfayt*, devait l'hommage au seigneur d'Enghien ⁽¹⁷⁰⁾.

Les deux actes ci-dessus sont représentatifs de l'ensemble des actes notariés passés chez le notaire Scheyven par le baron François Empain dans l'optique d'achat de l'ensemble du bois de Strihoux. Mentionnons toutefois pour l'intérêt des lieux et quelques précisions supplémentaires, l'acte d'achat du 7 octobre 1927 au profit de Mademoiselle Ghislaine-Marie-Marguerite-Henriette-Françoise EMPAIN ⁽¹⁷¹⁾, mineure représentée par son père le baron François Empain.

L'objet de la vente concerne une superficie de 32 ha 87a 60ca sous Hautecroix (lieu-dit Papegalgeveld, sect. D, 114 A2) et sous Petit-Enghien (lieu-dit Bois de Strihoux, sect. A, 339 b

(168) Le subrogé-tuteur désigné par le conseil de famille était d'ailleurs présent à l'acte.

(169) B. ROOBAERT, *Nog over het Platijnbos*, en cours de publication dans HOLVEO.

(170) J. BOSMANS, *La féodalité*, p. 16.

(171) Aujourd'hui Madame Fernand Roberti, domiciliée drève du Corps de Garde, 114 à Petit-Enghien.

340 b, et 339-340 a part.) limitée au sud par le chemin d'Enghien à Bogaerden (et non à *Hautecroix* comme l'indique le géomètre), à l'est par la drève du Corps de Garde et à l'ouest par la Belle-Avenue ⁽¹⁷²⁾. Au nord, la pièce de bois et champs vendue ici était limitée par la chaussée d'Asse. Parmi les conditions de la vente, l'acte stipule que *l'acquéreuse sera tenue de respecter le bail de chasse en cours dont Monsieur le Baron Empain déclare avoir connaissance*. L'acte ne précise pas qui possédait les droits de chasse au bois de Strihoux en 1918.

Il est intéressant de se faire une idée du patrimoine forestier, –sur pied–, du bois de Strihoux au moment de l'acquisition du bois de Strihoux par le baron François Empain, à savoir en février 1928. A cette époque, la *Forêt de Strihoux*, divisée en 6 groupes, représente une superficie de 219 ha 55 a 27 ca ⁽¹⁷³⁾. Le plus important de ces groupes (109 ha), contenait 6145 chênes dont la circonférence variait entre 0,25 et 2,55 m., soit un cubage de 1774 m³. Au prix de l'époque, ce seul poste est évalué à 506.866 FB.

L'inventaire renseigne, pour le même groupe, 2.698 m³ de frêne pour une valeur de 773.188 FB. Tenant compte des autres essences, –hêtres, bouleaux, ormes, picards et mélèzes–, la valorisation de ces 109 ha atteint le montant de 2.035.721, l'ensemble du bois étant inventorié à hauteur de 4.063.117 FB. Le baron Empain faisait incontestablement une fort belle acquisition si l'on estime approximativement que l'achat est conclu autour d'une valeur moyenne de 7.000 FB l'hectare.

Enfin, dans le cadre des transactions qui amenèrent la famille Empain au bois de Strihoux, un lieudit mérite encore d'être cité. Le 5 septembre 1959, J. Detrif, géomètre à Enghien, établissait un plan de mesurage du lieudit *Les Ancres*. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments de ferme, terres et prairies d'une contenance de 3 ha 93 a 79 ca, cadastré section A 528 u, v et t,

(172) La *Belle-Avenue*, aujourd'hui disparue, longeait tout le bois de Strihoux côté ouest et délimitait ce dernier des champs avoisinants. Son accès est encore visible dans la prolongation de l'entrée du bois par la chaussée d'Asse.

(173) A.F.E..

acheté par le Chevalier le Clément de Saint-Marcq au propriétaire de l'époque M. Van Hove⁽¹⁷⁴⁾. Les plans montrent bien que les lieux et bâtiments concernés sont ceux aujourd'hui propriété de M. et Mme Amelot au 69, drève des Marguerites. Nous ignorons l'origine ou la signification de ce toponyme qui n'a certes rien à voir avec le marquis d'Ancre, dit Concini, en son temps assassiné sur ordre de Louis XIII.

Le 11 juillet 1947, Madame de Montblanc⁽¹⁷⁵⁾ signalait des risques de mines et autres engins explosifs au parc d'Enghien: *J'attire votre attention sur le fait que de nombreux obus, mines et grenades ont été déposés au bois de Strihoux par les allemands. Une grande partie de ces engins a été enlevée, mais il en reste encore*⁽¹⁷⁶⁾. C'était d'ailleurs le cas, puisqu'en 1944, c'est au bois de Strihoux, que les Allemands stockèrent une grande quantité d'obus et de munitions. Le jour de la libération, les Allemands firent sauter ces explosifs, particulièrement drève des Marguerites, drève des Hêtres Rouges et le long de la "Belle Avenue" (extérieur du bois, côté ouest). Les habitants de Bierghes et Petit-Enghien se souviennent encore des déflagrations et des nuages de feuilles et de fumées soulevés lors de cet événement. Les marchands de bois, quant à eux, savent combien les chênes du bois de Strihoux ont été endommagés par ces explosions, réduisant considérablement leur valeur marchande.

CONCLUSIONS

Nous avons tenté de faire revivre le passé du bois de Strihoux qui, avant de devenir le quartier résidentiel qu'il est aujourd'hui, a connu bien des événements.

En février 1558, deux sorcières, Jeanne du Bois et Anne Mame, étaient mises à la torture pour leur faire avouer les *dansseries qu'elles avoient faictes au bois de Strihoux, avec l'ennemei l'Enfer*⁽¹⁷⁷⁾. Personne ne dira si *Jehanne et Hannette*

(174) Voir plan du même géomètre, dressé le 12 novembre 1955, qui délimite assez clairement la propriété de Mr Van Hove. A.F.E..

(175) Ghislaine-Albérique Descanton de Montblanc (1888-1976), épouse (1912) du baron François Empain (1862-1935). P. LEROY, *Généalogie de la famille Empain*, dans BCAE 2/96 n° 10, p. 193b. Y. TOUSSAINT, *Les barons Empain*, pp 106-107, La Flèche, 1995.

(176) Lettres des 8 et 11 juillet 1947. A.F.E..

(177) J. GODET, *Jadis*, p. 62.

étaient réellement coupables d'abominables pratiques ou de quelques débauches. Elles "avouèrent" en tout cas leurs méfaits et furent brûlées vives à Petit-Enghien ou Rebecq.

Qui aurait pu d'ailleurs témoigner des actes "commis" dans le bois de Strihoux qui à cette époque était, d'une part, inhabité et, d'autre part, sauvage, si l'on en juge par le nombre de sangliers qui ravageaient les cultures de Petit-Enghien, Bierghes et Hautecroix. En 1759, le duc donna satisfaction aux fermiers-plaignants et fit abattre une vingtaine de représentants de ce gros gibier ⁽¹⁷⁸⁾!

L'historien mesure son indigence; quelques brins de connaissance face à la béance de l'inconnu ⁽¹⁷⁹⁾. On pourrait appliquer cette sage remarque à bien des sujets de l'histoire, en ce compris l'histoire du Bois de Strihoux. Comme disait le président du Cercle Archéologique d'Enghien à l'issue de la conférence sur notre sujet, donnée à la maison Jonathas le 20 décembre dernier: "il reste à faire".

(178) On trouvera les péripéties de ces événements dans l'article bien documenté de A. ROEYKENS, *Everzwijnen uit het Strihouxbos verwoestten velden te Bierk, Herfelingen, Heikruis, Herne en Lettelingen*, dans HOLVEO, jaargang V, 1977, p. 213.

(179) J. PIROTTE, *Actes du Colloque de Villers-la-Ville*, 12 avril 1996, p. 15.

ANNEXE I

Charte d'Englebert d'Enghien concernant la donation du bois de Wichard à Écaussines ⁽¹⁸⁰⁾.

1199

Moi, Englebert d'Enghien, je fais connaître à tous, présents et à venir, que Gossuin de Henripont, pour obtenir la miséricorde divine et inspiré par la piété, a donné V bonniers de son bois, qu'il tenait en fief de ma part, à l'abbaye de la bienheureuse Marie de Cambron, à tenir pour toujours pour le salut de son âme et avec mon approbation et le témoignage de mes gens. Il faut savoir aussi que Wichard d'Ecaussines, la grâce de Dieu l'aidant, a cédé et fait don, de sa propre et libre volonté, pour le salut de son âme et celle de son frère Gérard, de XXV bonniers de son bois, à la susdite abbaye de Cambron, pour l'éternel salut de son âme. Gérard avait jadis disposé de XX bonniers pour le célèbre monastère dans lequel, avec la permission de Dieu, il fut enseveli. Afin que cette donation se réalise, puisqu'elle était tenue en fief de moi, Wichard la remit en ma main et y renonçant par trois fois, fit en sorte qu'elle lui soit déniée par mes gens qui était tenus de le faire, de sorte que j'ai cédé le bien pour l'éternel salut de son âme à l'illustre abbaye de Cambron. Pour qu'elle en obtienne plus grande confirmation, j'ai apposé mon sceau au présent écrit et j'ai fait en sorte que les noms des témoins qui furent présents y soient notés. Signés, Gérard d'Enghien et ses fils Siger et Walter, Nicolas, maïeur, Englebert de La Haye, Jordan de Haute-Croix, Adam du Bois, Vivian de Strihout, Gossuin de Henripont. Fait en l'année MCXCIX de l'incarnation du seigneur.

(180) J.J. DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron, Carta E. de Aengien de donacione nemoris Wichardi des Causines*, art. XII, p. 566, Bruxelles, 1869. La traduction ci-dessus respecte, autant que faire se peut, l'esprit du document original, rédigé en latin.

ANNEXE II

Règlement pour l'amélioration et entretien des forest et bois dans les terres d'Enghien, Rebecq, Hal, Bersel, Braine, Naast et heuseignies comme aussi des chemins, ponts, moulins, bâtiments, prairies, terres et fossés ⁽¹⁸¹⁾.

Nous Leopold Philippe Charles Joseph par la grace de Dieu Duc d'Arenberg, etc ...

Premièrement

Aïant considéré selon le raport a Nous fait touchant le paturage des betes dans les bois, que nos bois sont endommagés et deperissent par les épines, ronzes et mauvaises herbes croisantes en grande abondance, si haute et épaisse que les jeunes plançons ne peuvent pousser, mais sont etouffé soub lesdittes mauvaises herbes qui empechent en meme tems que les glands et autres semences qui tombent des arbres ne peuvent toucher ni penetrer jusques a terre, et que cela paroît la cause veritable de la destruction de nos bois, aïant fait aussi des reflections favorables sur les sollicitations de nos Gardes bois, et de les animer a prendre plus de soins pour nos bois, Nous permettons a Nos Gardes bois de faire paturer les betes dans nos bois a l'avenant de dix betes au cent bonniers, avec un couple de nos bæuf qu'ils nous livrerons gras, et c'est quand la coupe sera de sept ans passée, pendant l'année entiere. Ordonnons bien expressement a Nos Officiers des bois, de prendre bien garde que nos dits Gardes bois ne permettent sur peine de privation de leurs emplois, que nos petits bois ou jeune raspe soient paturé hors de terme prescrit de sept ans par nos Officiers comis.

(181) A.A.C.E., SEM 18.

2

Notre Officier Comis a la direction des bois sera obligé de prendre soin exacte que tous les jeunes arbres dans nos forest, chemins et ailleurs seront remontées selon l'exigence du cas, par journees, entreprises, ou pour les fagots, comme il trouvera convenir, le plus utile pour notre service, en prenant garde que les petites branches seront gardées autant possible, et que les plus grandes branches qui dominant les autres, et qui tirent le principal suc de l'arbre seront coupés.

3

Voulant remedier aux inconveniens qui surviennent faute de travailler au chemins a temps, Nous ordonnons a Notre Officier qui aura la direction, de faire travailler citot qu'il prevoit la decadence des chemins a Notre charge, moiennant que lesdits reparations n'excedent la somme de trente florins a chaque endroit du travail et s'il prevoit exceder laditte somme de trente florins il en fera un etat pour nous en faire le raport a ses fins et fera un denombrement et separation par une carte figurative de tous les chemins qui sont a Notre charge dequoy il nous envoira la copie pour Nous les conserver dans nos archives.

4

Pour les reparations de nos chemins, ponts et batiments il prendra les bois necessaire dans nos forest ou chemins les plus voisins, au moindre dommage et interest que faire se peut avec connoissance et consentement de l'officier du lieu.

5

Pour entretenir et repeupler nos bois, chemins et warichées le directeur comis prendra les jeunes arbres et plantes où ils seront trop epais, pour les transplanter, où ils seront besoin, en prenant de l'un bois pour le mettre dans l'autre, ou dans les chemins et warichée.

6

Il prendra soin de faire dans un coin de chaque bois ou ailleurs une pepiniere de toute sorte de bois, principalement qui sont propre et capable pour la nature du terrain des bois où les pepinieres se feront et prendra soin qu'ils soient bien entretenus les trois premieres années apres qu'ils sont fait.

7

On plantera le long des chemins toute sorte d'arbre d'haute futaïe et point d'arbres fruitiers hormis des noïers en prennant des routtes entieres pour le moins cent arbres noïers pour recevoir la peine d'etre observé et gardé.

8

Notre Officier comis prendra soin que tous les fossés tant dans nos forest que dans les chemins pour les écoulements des eaux seront nettoïé, et que l'on fera des nouveau où ils seront necessaires, en donnant cette ouvrage par entreprise publicque par verge ou par cent pied pourveu que les dits ouvrages n'excedent la somme de trente florins a chaque endroit du travail.

9

Si le travail a faire excede les trentes florins il nous envoira un denombrement des fraix pour attendre nos ordres.

10

L'experience faisant voire que les arbres tronqué plantés nouvellement dans les bois ne profitent pas, il est ordonné que ces jeunes arbres, pour recruter nos bois soient plantés tout entier sans etre tronqué.

11

Aïant été informé que dans plusieurs plaies ⁽¹⁸²⁾ les separations de nos bois d'avec les autres sont comblées et negligées, et que cela cause des grandes desputes et proces, notre Officier comis est autorisé de faire marquer les separations et de les distinguer avec nos voisins par nouveau fossés ou autre marcq bien distingués selon les droits et coutumes.

12

Comme aussi il se trouvent des arbres sur les confins de nos terres, bois, chemins et ailleurs, qui pourrions causer despute avec les voisins, Notre Officier comis fera la visite et Nous informera des cas, pour etre autorisé de traiter sur ces points avec nos voisins.

(182) *Plaie* ou *playe* se rapporte soit à une contrée ou une région, soit à une haie formée de branches entrelassées.

Les culs des arbres coupées, qui se trouvent dans les bois doivent être otées autant possible en donnant par entreprise pour un tantième comme on peut convenir, en observant que les fosses, pour les en tirer de terre ne soient pas plus grandes que de trois pieds alentour du choc⁽¹⁸³⁾, et à condition que l'entrepreneur plantera une autre jeune arbre dans la place, qu'il prendra dans le même bois, suivant la désignation qui lui sera faite par notre officier comis, ou nos Gardes bois.

Que les jeunes arbres qui ne se peuvent soustenir seront affermis par un baton de raspe coupé à la taille voisine par entreprise au cent.

L'Officier comis fera recherche des titres des communeautés et autres particuliers qui prétendent avoir droit de pâturer dans nos bois, et il nous fera son rapport, pour en être remédié suivant que nous trouverons convenir.

Aux bois de Braine parfonrieu et Rosselaing sera fait une visite plus exacte de l'état de ses bois et des améliorations qu'il y a à faire dequoy Notre Officier comis nous enverra un détail pour recevoir Nos ordres.

Nos Gardes bois continuerons de recruter nos bois d'Heuseignies et l'Officier comis s'informerá de l'ouvrage fait et à faire pour régler les gratifications qu'ils demandent.

L'Officier comis nous enverra un état chaque année après les layes⁽¹⁸⁴⁾ faites, de tout ce qui croit nécessaire pour améliorer nos bois des quartiers de Louvain Peruwelz et autres,

(183) Le substantif *chocq* était davantage utilisé dans le sens de souche d'une cheminée (partie dépassant le toit). Dans le cas présent, il s'agit de la souche de l'arbre.

(184) *Laye* ou *laie* concerne une réserve dans une forêt. Il s'agit d'un stock de bois pour réaliser les clôtures, tuteurs et autres ouvrages.

pour en etre pourvue comme Nous trouverons convenir.

19

Les païements des ouvrages cÿ dessus ordonnées seront fait par les receveurs respectives des terres chacun dans son district sur le certificat du Sr Bonnevie notre Officier comis.

20

Notre Officier comis sera obligée de prendre garde que nos batiments, censes, moulins et autres seront remis dans un état de refection convenable, que s'il trouve d'avoir besoin quelques refections qui surpassent trente florins il nous fera son raport pour en etre remediée comme Nous trouverons convenir.

21

Notre Officier comis sera obligé d'aller avec Notre intendant ou il trouvera sa presence necessaire et de suivre ses ordres pour notre service qui lui donnera par écrit.

22

De meme de se trouver a la vente de la futaÿe et raspe de nosdits bois, et de faire marquer les arbres qu'il se trouvera conserver d'etre abbatus suivant les ordres de notre intendant.

23

Les etats, mémoires, rapports et autès besoignes qu'il fera pour notre service, il les envoiera comme aussi ses lettres, directement a Nous, pour nos informations et donner nos ordres comme nous trouverons convenir.

24

Nos Gardes bois seront obligées de faire leur rapport de tout ce qu'il arrivera dans nos bois a Notre Officier et d'exécuter les ordres qu'il donnera de notre part.

25

Pour observer, executer, et faire observer et executer le reglement cÿ dessus, Nous avons autorisée, comme Nous autorisons par celle-cÿ le Sr Adrien Joseph Bonnevie munis a cet effect par notre commission du 10e xbre 1729 sur un gage de douzes cents livres tournois d'Haynaut payable par quartal

scavoir par le sieur Grenet receveur de nos Domaines d'Enghien six cent livres en deux payemens par année par le sieur du Plessis notre receveur de Braine le Comte et Naast trois cents livres pour un quartal et le sieur Tammeau receveur de nos domaines d'Hal et Bersel trois cents livres pour l'autre quartal de chaque année, a recevoir sur sa quittance jusques a notre rapel, dequoÿ le payement prendra cours du premier janvier mil sept cents et trente de cette année, a condition qu'il ne puisse rien exiger au dela soit pour laïage ordinaire et annuelles de nos bois, soit pour des pretenduës journées employiës extraordinairement a Notre service, soit pour tout autres travaux qui luïseront ordonnés et dont il sera capable. Ordonnons à nos Officiers, Gardes des bois, et a tous ceulx qu'il appartiendra de reconnoitre ledit Bonnevie comme Notre Arpenteur comis a la direction de nos bois et de lui donner tout aïde et assistance a ce requis.

En temoin de quoÿ nous avons signé cette ÿ fait apposer le cachet ordinaire de nos armes et contresignés par le secrétaire de nos commandemens. Donné a Bruxelles en notre hotel le 10e juillet 1730.

*Le duc d'Arenberg
par ordonnance de son Altesse, Viollan*